



Le droit d'une fille d'apprendre sans peur

Lutter pour mettre fin à la violence basée sur le
genre en milieu scolaire

Sommaire



UNIVERSITY OF TORONTO
FACULTY OF LAW

INTERNATIONAL
HUMAN RIGHTS
PROGRAM



parce que Je suis une
FILLE

**Publié par Plan Canada,
bureau national**
95, avenue St. Clair Ouest
bureau 1001
Toronto (Ontario) Canada
M4V 3B5

Bureau d'Ottawa
39, avenue McArthur
Ottawa (Ontario) Canada
K1L 8L7

Plan International Canada Inc. est membre du groupe de compagnies de Plan International (Plan) depuis 1968. Le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance est 11892 8993 RR0001.

Cette publication est également disponible en ligne à plancanada.ca/publications

Première publication : 2012. Textes et photos Plan Canada 2012©. Tous droits réservés. Veuillez faire parvenir un courriel à Plan Canada à info@plancanada.ca pour la permission de reproduire, conserver ou transmettre toute partie de cette publication.

Une fiche catalogue de ce rapport est disponible par l'entremise de Collections Canada. ISBN : 978-1-906273-35-4

Auteurs : Margaret Eleanor Greene, Omar J. Robles, Krista Stout, Tanja Suvilaakso
Chercheuses : Alana Livesey, Jaya Choudhry. Sincères remerciements également à Quinn Keenan pour le soutien à la recherche.
Chefs de projets et éditrices : Amanda Sussman, Renu Mandhane
Révisseuses : Natalie Brender, Dena Allen
Services de traduction et rédaction : Katso

Modèle de citation : Greene, M., Robles, O., Stout, K., and Suvilaakso, T. (2012). *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur : lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*. Toronto, Plan Canada.

Concept par Profis Communications Inc.
Impression par : Park Communications Ltd.

Références photographiques :

Plan/Sigrid Spinnox: p. 1

Plan/Alf Berg: pp. 10, 26, 28 (bas), 30 (bas), 32, 39, 40, 43, 44, 46

Plan/Benno Neeleman: p. 25

Plan/ Finbarr O'Reilly: p. 36

Plan/Sigrid Spinnox: Cover

Plan/Mark Read: pp. 4, 15, 16, 19, 28 (haut)

Plan/AFM Shamsuzzaman: pp. 20, 34

Plan/Luca Tommasini: p. 30 (haut)

Plan/Steven Wright: p. 3

Table des matières

- 4 Préfaces**
- 7 Sommaire exécutif**
- 13 Introduction**
 - Qu'est-ce que la violence basée sur le genre en milieu scolaire ?
 - Pourquoi se pencher maintenant sur la VBGMS ?
 - Pourquoi mettre l'accent sur les filles ?
 - Transformer les solutions en action
- 19 Formes de VBGMS**
 - Violence sexuelle : faire du mal dans des millions de vies
 - Intimidation dans les écoles : les agressions qui se prolongent sous diverses formes
 - Cyberintimidation : des enjeux en ligne qui dépassent les limites
 - La violence physique et psychologique à titre de mesure disciplinaire
- 23 Causes et conséquences de la VBGMS**
 - Normes sociales, culturelles et religieuses néfastes
 - Discrimination et marginalisation sociale
 - Manque de mesures de protection légale et faible capacité institutionnelle
 - Rendement scolaire plus bas et risques plus élevés pour la santé
 - Opportunités économiques réduites
 - Échec à atteindre les objectifs de développement international
- 29 Une perspective mondiale de la VBGMS**
 - Données mondiales sur la VBGMS
 - Afrique subsaharienne
 - Asie et Pacifique
 - Moyen-Orient et Afrique du Nord
 - Amérique latine et les Caraïbes
 - Europe et Asie Centrale
 - Amérique du Nord
- 35 Normes internationales des droits de l'homme et VBGMS**
- 39 Un cadre de travail mondial pour l'action gouvernementale en matière de VBGMS**
 - Huit principes de l'action gouvernementale pour prévenir et réduire la VBGMS
 - Principe 1 : Action exhaustive et intégrée
 - Principe 2 : Règlements et lois efficaces
 - Principe 3 : Signalement et intervention efficaces et sécuritaires
 - Principe 4 : Politique fondée sur des données probantes
 - Principe 5 : Personnel solidement appuyé et formé
 - Principe 6 : Partenariat
 - Principe 7 : Inclusivité
 - Principe 8 : Participation
 - Recommandations aux donateurs bilatéraux et multilatéraux
- 49 Action mondiale contre la VBGMS**
 - Swaziland
 - Australie
 - Philippines
 - Jamaïque
 - Royaume-Uni
- 55 Conclusion – perspective mondiale**



Liste des acronymes

AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
LGBTQ	Lesbien, gais, bisexuel, transgenre, queer, et en questionnement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PIRDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
S&E	Suivi et évaluation
TIC	Technologies de l'information et des communications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VBG	Violence basée sur le genre
VBGMS	Violence basée sur le genre en milieu scolaire
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Remerciements

Ce rapport est le résultat d'une collaboration entre Plan Canada et le Programme des droits de l'homme internationaux de la faculté de droit de l'Université de Toronto.

Auteurs : Margaret Eleanor Greene, Omar J. Robles, Krista Stout, Tanja Suvilaakso

Chercheuses : Alana Livesey, Jaya Choudhry. Nos sincères remerciements à Quinn Keenan pour leur soutien à la recherche.

Chefs de projet et éditrices : Amanda Sussman, Renu Mandhane

Nous souhaitons également souligner la contribution de nombreuses organisations de la société civile qui nous ont fait bénéficier de leur expertise lors de la rédaction du rapport canadien initial, notamment Amnistie internationale Canada, Conseil canadien pour la coopération internationale, Alliance canadienne de la Campagne mondiale pour l'éducation, Réseau canadien des maisons d'hébergement et de transition pour femmes, Fondation canadienne des femmes, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Guides du Canada, Human Rights Watch, Bureau international des droits des enfants, Kathy Vandergrift (présidente de la Coalition canadienne pour les droits des enfants), Association des femmes autochtones du Canada, Aide à l'enfance-Canada, Society for Children and Youth of BC, South Asian Legal Clinic of Ontario, UNICEF Canada, Campagne du ruban blanc et YWCA Canada. Nous tenons également à remercier les conseillers techniques de Plan International du monde entier pour leurs précieux commentaires sur les documents de travail.

Finalement, nous souhaitons remercier les nombreuses filles et les nombreux garçons dont les récits font partie de ce rapport. Leur courage est une source d'inspiration et un vibrant appel à l'action pour que nous mettions fin à la violence basée sur le genre à l'école et autour des écoles.

Avant-propos

Chaque enfant a droit à une éducation et aux avantages qu'elle procure. Dans le monde en développement, une éducation peut transformer la vie d'un enfant et contribuer à briser le cycle de pauvreté. L'éducation est également d'importance fondamentale pour la réalisation de l'égalité de genre.

Une priorité majeure de la campagne de Plan *Parce que je suis une fille* est de surmonter les obstacles qui empêchent les filles de mener à bien une éducation de qualité. En partenariat avec les enfants, les parents, les enseignants et les partenaires du monde entier, nous travaillons pour atteindre cet objectif.

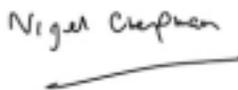
En visitant les programmes de Plan autour du monde, j'ai pu constater à quel point ces efforts transforment la vie des enfants, même dans les communautés les plus marginalisées. Pourtant, de par le monde, près de 66 millions de filles n'ont pas accès à une éducation.

Ce rapport est axé sur l'un des obstacles majeurs qui empêchent les filles d'achever leur éducation : la prévalence de la violence fondée sur le genre dans les écoles et aux alentours. Il a initialement été commandé par Plan Canada en 2012 et s'appuie fortement sur l'expertise des cercles de la société civile et académiques canadiens*. Son analyse est à la fois complète et troublante et, ici chez Plan International, nous estimons qu'il mérite une plus grande diffusion. Je voudrais remercier mes collègues de Plan Canada pour cette excellente étude.

Certains des chiffres que vous lirez dans ce rapport sont choquants et parlerons d'eux mêmes : entre 500 millions et 1,5 milliard d'enfants sont victimes de violence ; 150 millions de filles et 73 millions de garçons sont victimes de violence sexuelle.

La campagne *Le droit des filles d'apprendre sans peur* établit un cadre international pour remédier à la violence scolaire fondée sur le genre. À Plan, nous avons beaucoup appris de notre propre travail et de celui de nos partenaires internationaux, ce qui nous a permis d'identifier huit principes pour guider les décideurs. Appliquer ces principes permettra aux filles – et à tous les enfants – d'apprendre sans peur dans des environnements scolaires favorables.

Pour nombre d'entre nous, le droit et la faculté d'aller à l'école, d'apprendre dans un environnement positif et sans danger est une chose que nous tenons pour acquis. Il est temps que ce droit se généralise à tous les enfants.



Nigel Chapman
Directeur général
Plan International

*Cette version du rapport a été éditée pour un public international



Sommaire

Depuis l'an 2000, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tout le monde s'accorde à vouloir assurer l'éducation primaire pour tous, ainsi que la parité de genre. À l'approche de 2015, date cible pour la réalisation des OMD, nombreuses sont cependant les filles qui n'entreprennent pas d'études de qualité au niveau du premier cycle du secondaire, ou qui ne les terminent pas. Pour citer l'ancien secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, « aucune autre politique n'est aussi puissante pour améliorer les chances à l'éducation de la prochaine génération », et pourtant 66 millions de filles n'ont pas accès à l'éducation qui pourrait transformer leur vie et le monde autour d'elles.¹

Pour les adolescentes en particulier, la réussite dans les études est essentielle. Celles qui terminent l'école primaire et secondaire ont plus de chances de mieux gagner leur vie, de subir moins de grossesses non désirées, de se marier plus tard et de briser le cercle vicieux de la pauvreté dans leur famille et leur communauté. La campagne de Plan intitulée *Parce que je suis une fille* vise à éliminer les obstacles qui empêchent les filles d'entreprendre des études secondaires.

Il ne s'agit pas uniquement d'assurer l'accès à l'école : le défi consiste également à donner aux enfants accès à une éducation de qualité. Pour Plan, une éducation de *qualité* doit aussi permettre aux filles d'apprendre des choses qui correspondent à leurs besoins, à leurs droits et à leurs aspirations ; il faut en outre qu'elles puissent apprendre dans un environnement scolaire sûr, sans préjugés de genre, où l'égalité de genre est encouragée.



La violence est un obstacle majeur à l'éducation des filles

Un des principaux obstacles à une éducation de qualité est la présence de violence basée sur le genre (VBG) dans les écoles et autour des écoles.

La violence basée sur le genre en milieu scolaire (VBGMS) consiste en des actes de violence sexuelle, physique ou psychologique infligés à des enfants à l'école ou autour des écoles en raison de stéréotypes, de rôles et de normes qui leurs sont attribués ou que l'on attend d'eux, ou qui sont associés à leur genre ou leur identité sexuelle. La VBGMS se rapporte également aux différences entre les filles et les garçons en termes de leur expérience de la violence et de leur vulnérabilité à la violence.

Dans la plupart des sociétés, des relations de pouvoir inégales entre les adultes et les enfants, ainsi que les stéréotypes de genre et les rôles différents attribués aux filles et aux garçons, rendent les écolières particulièrement vulnérables au harcèlement sexuel, au viol, à la contrainte, à l'exploitation et à la discrimination sexuelles de la part de leurs enseignants, du personnel scolaire et de leurs camarades. Les filles et les garçons qui ne correspondent pas aux notions dominantes de masculinité ou de féminité hétérosexuelle sont en outre vulnérables à la violence et au harcèlement sexuel.

Conséquences à long terme

Les vulnérabilités des enfants et leurs expériences varient d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays, mais la VBGMS est un phénomène mondial. Si des attitudes et des croyances qui encouragent des normes de genre nocives et tolèrent des actes de violence basés sur le genre sont répandues dans une communauté, aucune école n'y est à l'abri de ces attitudes et de ces croyances.

En ne protégeant pas les enfants contre toutes les formes de violence, y compris dans le cadre de leur vie scolaire, on viole leurs droits et on compromet leur développement et leur bien-être. La VBGMS nuit à la réussite scolaire et à la sécurité financière et entraîne des risques accrus pour la santé à long terme. Elle perpétue des cycles de violence sur plusieurs générations. S'ils n'y remédient pas, nombre de pays manqueront à leurs engagements en termes de droits humains internationaux ; qui plus est, ils compromettront la capacité de la planète à réaliser les objectifs de développement qu'elle s'est donnés.²

Il est inadmissible que les écoliers soient si souvent victimes de la VBG

- Entre 500 millions et 1,5 milliard d'enfants sont victimes d'actes de violence sexuelle chaque année³, souvent à l'école.⁴
- On estime à 150 millions le nombre de filles et à 73 millions celui des garçons qui ont subi des actes de violence sexuelle dans le monde.⁵
- Près de la moitié des agressions sexuelles ont pour victimes des filles de moins de 16 ans.⁶ Selon certaines études, des enfants qui ont tout juste six ans sont victimes de viols.⁷
- Le harcèlement est lui aussi courant : des enquêtes montrent qu'entre un cinquième des enfants (en Chine) et les deux tiers (en Zambie) ont déclaré être victimes de harcèlement verbal ou physique.⁸
- Des millions d'enfants vivent dans la peur d'abus sous forme de mesures soi-disant disciplinaires ; dans certains pays, plus de 80 % des enfants subissent des châtements corporels à l'école.⁹

66 millions de filles n'ont pas accès à l'éducation qui pourrait transformer leur vie et le monde autour d'elles.

Il est inadmissible que les écoliers soient si souvent victimes de la VBG

Dans le monde

150
millions
de filles

&

73
millions
de garçons

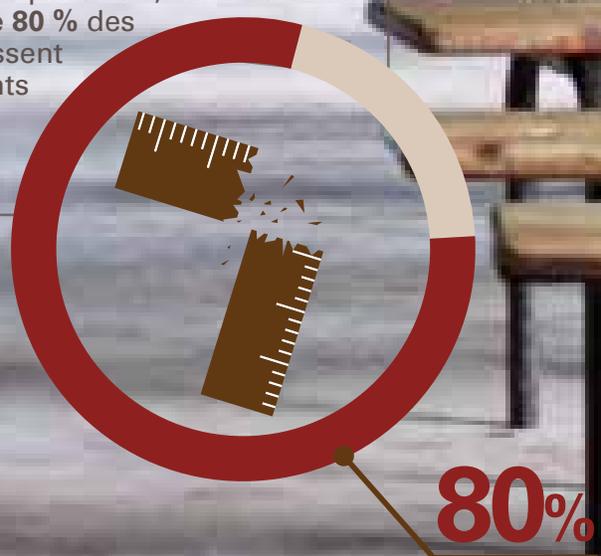
ont subi des actes de violence sexuelle.

Près de la moitié des agressions sexuelles ont pour victimes des filles de moins de 16 ans. Selon certaines études, des enfants qui ont tout juste six ans sont victimes de viols.

Entre 500 millions et 1,5 milliard d'enfants sont victimes d'actes de violence sexuelle chaque année, souvent à l'école.



Des millions d'enfants vivent dans la peur d'abus sous forme de mesures soi-disant disciplinaires ; dans certains pays, **plus de 80 %** des enfants subissent des châtiments corporels à l'école.



Les huit principes de base clés pour une action gouvernementale efficace contre la VBGMS sont les suivants :

1. Une action complète et intégrée

Les gouvernements doivent adopter un plan d'action complet, intégré et multisectoriel pour prévenir et intervenir face à la violence. Ce plan doit être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher spécifiquement sur les réalités du contexte scolaire.

2. Des réglementations et des lois efficaces

Les lois doivent expressément protéger les enfants contre la violence, assurer la responsabilisation et traiter tous les enfants équitablement.

3. Signalement et intervention efficaces et sûrs

Les mécanismes de signalement et d'intervention doivent être clairs, proportionnés à l'acte et conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

4. Une politique fondée sur des données probantes

Les interventions en matière de politique doivent être appuyées par des données suffisantes et crédibles sur la nature et l'étendue de la VBGMS.

5. Un personnel solidement appuyé et bien formé

Les enseignants et les directeurs d'école doivent être bien formés, équipés et appuyés afin de pouvoir prévenir la VBG et intervenir en situation de VBG dans les écoles et autour des écoles.

6. Partenariat

La police, le système judiciaire, les autorités de protection de l'enfant, le secteur des transports et les organisations de la société civile doivent unir leurs efforts pour s'occuper du problème de la vulnérabilité des enfants sur le trajet de l'école et sur le chemin du retour.

7. Inclusivité

Les communautés toutes entières, y compris les hommes et les garçons, doivent contribuer à changer les attitudes néfastes et à faire évoluer les normes sociales. L'accent doit être mis sur les questions de santé sexuelle et des droits sexuels.

8. Participation

Les filles et les garçons doivent être reconnus en tant que participants à part entière à l'élaboration de solutions pour s'attaquer à la VBGMS.

En adoptant et en appliquant ces principes, les gouvernements peuvent susciter un mouvement national important pour faire face à la VBG dans les écoles. Ils peuvent se faire les défenseurs des droits des filles en leur donnant accès à l'éducation qui leur permettra de réaliser leur plein potentiel.

Travailler ensemble pour mettre fin à la violence basée sur le genre

Les actions gouvernementales constituent une partie essentielle de la solution pour protéger les enfants de la VBGMS. Un engagement national concerté pour adopter, mettre en œuvre et assurer le suivi d'un cadre d'action intégré peut permettre aux écoles, aux communautés, aux parents et aux enfants de confronter ensemble la violence et la discrimination qui entravent tant de vies. Des lois, des politiques et des programmes nationaux efficaces peuvent aider à transformer les écoles et les communautés en des espaces plus sûrs, plus équitables et plus inclusifs.

Le rapport de Plan intitulé *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur : lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire* propose des solutions pour empêcher la VBGMS contre les filles et les garçons et pour y réagir. Ces solutions sont basées sur des exemples de politiques concrètes, ainsi que sur des campagnes mondiales de la société civile, sur des instruments internationaux, et s'inspirent de l'expérience des jeunes filles elles-mêmes. Plan en appelle aux gouvernements à donner la priorité aux actions liées à ses huit principes clés pour permettre à tous les enfants d'apprendre à l'abri de la violence et à toutes les filles de bénéficier de l'égalité des droits à l'éducation.





« Je suis très perturbée ;
émotionnellement perturbée et
très stressée. J'essaie très fort
d'oublier comment cela s'est passé
mais je n'y arrive pas. Je n'arrive
pas à oublier ; c'est comme si
c'était sur le point de se reproduire
ou comme si cela était en train
d'arriver. Je me souviens de tous
les détails. »

Une fille de 15 ans violée par son enseignant, Zambie⁴¹

Introduction

L'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants. À l'école, les enfants peuvent développer leur sens critique et acquièrent des compétences qui leur permettent de vivre avec dignité à titre de citoyens engagés. L'éducation nourrit également le développement économique et social des familles et des sociétés dans leur ensemble. Les efforts de développement déployés dans le monde au cours des dernières décennies ont ciblé l'inscription de tous les enfants à l'école primaire. Aujourd'hui, le défi consiste permettre aux enfants de rester à l'école et profiter d'une instruction de qualité à l'école secondaire.

Plus d'un milliard d'enfants fréquentent l'école tous les jours.²⁵ Cependant, le droit à l'éducation ne peut être respecté que lorsque les enfants ont la possibilité d'apprendre dans un environnement bienveillant dépourvu de violence.[†] De 500 millions à 1,5 milliard d'enfants subissent des actes de violence chaque année, souvent commis à l'intérieur des murs de l'école.²⁶ Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles souffrent chaque année de violence à l'école.²⁷ Pour ces enfants, le trajet quotidien pour se rendre à l'école et revenir à la maison peut être marqué de gestes d'intimidation, d'agressions et de dangers. Ils peuvent voir ou subir la violence sur le terrain de l'école, souvent de la main de personnes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance, y compris leurs enseignants et leurs camarades.

Tandis que les gouvernements font des progrès pour l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant l'école, l'augmentation des inscriptions n'est souvent pas assortie d'une augmentation des ressources, et le niveau de violence dans les écoles s'intensifie parfois.²⁸ Il est possible que les enseignants soient davantage portés à user de violence pour faire régner la discipline lorsqu'ils travaillent dans des conditions stressantes comme des classes surpeuplées et un appui inadéquat.²⁹ Dans les pays touchés par un conflit chronique, la sécheresse ou de fréquentes catastrophes naturelles, les pressions additionnelles comme l'insécurité, les dommages aux immeubles scolaires et le déplacement peuvent aggraver le problème. Sans les ressources nécessaires, la capacité des enseignants à prévenir et à intervenir en situation de violence entre pairs est réduite.³⁰

La violence en milieu scolaire affaiblit le pouvoir de l'éducation d'offrir toutes les possibilités à tous les enfants. Lorsque nous ne parvenons pas à agir pour protéger tous les écoliers contre la violence, nous enfreignons le droit des enfants à une éducation dans un environnement scolaire où ils sont soutenus et en sécurité, et nous mettons leur développement et leur bien-être en péril.

Et pourtant, cette violence se présente souvent sous des formes différentes pour les filles et les garçons, nuisant à leur éducation et compromettant leurs chances de réussite dans la vie. L'éducation des filles peut être rendue précaire par les pressions de la pauvreté et le peu de valeur accordée à l'instruction des filles par les parents. Leur éducation est souvent sous-évaluée à cause des modèles existants de discrimination, notamment des normes néfastes qui perpétuent l'inégalité de genre et le statut social inférieur des femmes et des filles. Malgré des augmentations importantes dans le nombre d'inscriptions des filles à l'école primaire, leur taux d'achèvement de l'école primaire traîne souvent derrière celui des garçons, et c'est la même chose pour le taux de passage à l'école secondaire.³¹ Les filles quittent l'école pour aider à la maison, parce qu'elles sont enceintes, parce qu'elles sont mariées, parce que l'école est loin de la maison ou parce que leurs parents s'inquiètent de leur sécurité et de leur réputation.

† Le terme « violence » est utilisé ici à titre de terme général qui englobe la violence physique ou psychologique, blessure ou abus, négligence ou traitement négligent, maltraitance, harcèlement, y compris cyberharcèlement, ou exploitation, incluant la violence sexuelle.

De 500 millions à 1,5 milliard d'enfants subissent des actes de violence chaque année, souvent commis à l'intérieur des murs de l'école.

L'expérience de la violence à l'école renforce toutes ces pressions. La violence en milieu scolaire comporte donc des effets dont la portée est beaucoup plus vaste, touchant l'éducation des filles, la santé, le bien-être et leur capacité à transformer leur vie et celle de leur communauté et nation.

L'enseignement secondaire peut avoir un pouvoir transformateur sur la vie d'une fille. Les adolescentes qui complètent l'école primaire et secondaire sont :

- Plus susceptibles de se marier plus tard et d'avoir moins d'enfants, lesquels auront plus de chances de survivre à la naissance et durant l'enfance parce que plus convenablement nourris et instruits.
- En meilleure position pour décider de se marier ou non, et quand et avec qui, et du bon moment pour fonder une famille, et pour planifier les grossesses.
- Moins susceptibles d'être victimes de violence à l'âge adulte.
- Mieux payées au travail et plus autonomes pour participer au processus de décision socioéconomique et politique.
- Plus susceptibles de briser les cycles de pauvreté de génération en génération au sein des familles.^{32, 33}

Qu'est-ce que la violence basée sur le genre en milieu scolaire ?

La VBGMS fait référence à des actes :

- De violence sexuelle, physique ou psychologique ;
- Infligés à des enfants à l'école et autour des écoles ;
- Qui sont dus à des stéréotypes et rôles ou normes attribuées ou attendues en fonction du sexe ou de l'identité de genre.

La VBGMS fait également référence aux moyens par lesquels les expériences face à la violence et les vulnérabilités à la violence peuvent différer en fonction du genre. Dans la plupart des sociétés, les relations de pouvoir inégales entre les adultes et les enfants, de même que les stéréotypes et les rôles de genre profondément ancrés, rendent les filles particulièrement vulnérables aux violences comme harcèlement sexuel, viol, coercition, exploitation et discrimination de la part des enseignants, du personnel et des camarades. Les garçons au contraire sont plus vulnérables à la violence physique de la part des adultes et des autres enfants. Les garçons et les filles qui ne se conforment pas aux normes dominantes sociales, culturelles et religieuses, y compris les normes dominantes de masculinité ou de féminité, sont également vulnérables à la violence sexuelle et au harcèlement.

Les garçons et les filles commettent des actes de violence dans les écoles, actes dont la forme peut varier. Les normes de genre veulent souvent que les garçons usent de violence physique pour gérer les disputes entre camarades, ces derniers peuvent reproduire la VBG dont ils sont témoins dans leur foyer sur les filles à l'école. Les filles quant à elles sont plus susceptibles d'utiliser des formes d'agression verbale ou psychologique.

La VBGMS peut survenir dans tout secteur de l'école ou durant les trajets vers l'école et sur le chemin du retour. Les toilettes, les salles de classe vides et les corridors sont également des endroits potentiellement propices à la violence. Les pensionnats, endroits où les enfants vivant loin des écoles reçoivent des cours, peuvent également représenter des risques plus élevés d'abus pour ces enfants.³⁴ L'isolement et le manque de supervision et de direction peuvent aggraver le problème. À l'extérieur des murs de l'école, des millions de filles

et de garçons sont à risque de subir le harcèlement, le viol, des attouchements non sollicités et des avances sexuelles non provoquées lors des trajets vers l'école et sur le chemin du retour, aux arrêts d'autobus et aux stations de taxi.^{35, 36}

Les punitions dans les écoles diffèrent souvent en fonction du genre. Généralement, les garçons subissent des châtiments corporels plus graves et plus fréquents tandis que les filles seront davantage confrontées à des avances sexuelles non sollicitées³⁷ et seront plus vulnérables à des formes psychologiques de châtiments.

Les élèves touchés par les conflits sont plus à risque

Les conflits accroissent le risque que les enfants, surtout les filles, perdent le bénéfice d'une éducation de qualité et souffrent de VBGMS durant leur vie scolaire.

- Un tiers des enfants dans les pays touchés par des conflits ne vont pas à l'école (par rapport à un enfant sur onze dans les pays à faible revenu).
- Les taux d'inscription à l'école secondaire dans des pays touchés par des conflits sont inférieurs de près d'un tiers à ceux d'autres pays en développement, et encore beaucoup plus bas pour les filles.
- Les écoliers sont plus susceptibles de subir des actes de violence dans les nombreux pays touchés par les conflits. Les garçons surtout surtout risquent d'être recrutés par les groupes armés dans les écoles. Pour les filles, la probabilité de violence sexuelle augmente le risque d'aller à l'école.
- Le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre est répandu, et de nombreuses victimes sont de jeunes filles. Mais les effets s'étendent bien au-delà des survivants. Cette violence entraîne de graves conséquences sur les droits des filles, la peur et l'effondrement de la vie familiale et communautaire devenant des barrières qui empêchent l'accès des filles à une éducation.³⁸

Pourquoi se pencher maintenant sur la VBGMS ?

La campagne *Apprendre sans peur* de Plan a déjà montré les effets dévastateurs de la violence contre les enfants en milieu scolaire. En lançant la campagne *Parce que je suis une fille*, nous appliquons maintenant une perspective de genre aux défis auxquels font face les garçons et les filles. Ce faisant, nous approfondissons notre compréhension des causes fondamentales de la violence et des relations de pouvoir, ce qui est essentiel pour faire des investissements judicieux et générer des solutions novatrices pour parer à ces problèmes.

Les filles et les garçons apprennent que la société attend d'eux à ce qu'ils se comportent différemment et qu'ils assument les rôles sociaux propres à leur genre qui sont issus d'une construction sociale. Le genre et l'âge influencent la façon dont les personnes sont valorisées et leurs droits reconnus. Par exemple, les filles et les femmes sont confrontées à des obstacles pour faire valoir leurs droits simplement parce qu'elles sont moins valorisées et parce qu'elles n'ont pas autant de pouvoir que les garçons et les hommes. De plus, les stéréotypes de genre nuisent à la réalisation des droits. Ils nous amènent à confondre comportements et attitudes acquis avec traits biologiques et peuvent emprisonner les garçons et les filles dans des comportements qui les empêchent réaliser leur plein potentiel. En dictant les relations de pouvoir et en influençant les vulnérabilités des garçons et des filles, les normes relatives au genre peuvent entraîner la violence à l'égard des enfants.³⁹

« On nous bat sans merci à l'école, à tel point qu'on n'arrive plus à s'asseoir correctement. »

Un garçon de 12 ans, Inde⁴⁰

« Quand tu vas à l'école et que tu réussis, le monde oublie ce que tu ne parviens pas à faire et commence à voir ce que tu arrives à faire. »

Fille de 19 ans, Inde⁴⁴

Dans le cadre de l'école, les normes relatives au genre peuvent s'enraciner encore plus profondément. Explicitement et implicitement, les messages sur ce que les filles et les garçons peuvent et doivent faire sont transmis par le programme d'études, les espaces physiques, la gestion des salles de classe, le comportement des enseignants et la dynamique dans la cour d'école.

Pourquoi mettre l'accent sur les filles ?

Plan reconnaît que la discrimination systémique contre les filles et les femmes est l'une des conditions et des causes sous-jacentes fondamentales de la pauvreté. Les filles et les garçons jouissent des mêmes droits de l'homme mais font face à des défis différents pour y avoir accès. Les circonstances de l'environnement des filles varient grandement, mais dans de nombreux endroits elles sont moins susceptibles que les garçons de s'inscrire à l'école et de terminer leurs études ; elles ont un accès plus limité aux soins médicaux ; et sont plus susceptibles d'être privées de nourriture.⁴² Plus la population est pauvre et marginalisée, plus grandes sont les probabilités de différences entre les garçons et les filles. Ces pressions multiples peuvent entraîner le recours à la violence par les filles. Même si l'on parle généralement des garçons quand il s'agit de comportements violents, il est important de reconnaître que les filles jouent un rôle également.

Dans de nombreux pays en développement, les filles subissent plus de violence et de harcèlement sexuel ; et on attend d'elles à ce qu'elles consacrent de longues heures aux tâches ménagères, limitant ainsi leur capacité à étudier. Ceci est non seulement inéquitable et injustifié mais également improductif pour le bien-être de la société : instruire les filles et les jeunes femmes procure des bénéfices exponentiels aux filles, à leur famille, à leur communauté et à leur pays.⁴³ Tout le monde y gagne, y compris les garçons et les hommes.

La justice sociale, l'égalité des chances et les répercussions sur le développement sont trois raisons pour lesquelles Plan a fait de sa campagne *Parce que je suis une fille* l'une de ses priorités. Et à la lumière de la possibilité du pouvoir transformateur de l'éducation des filles plus précisément, Plan a choisi de mettre l'accent sur cette campagne durant une période décisive de la vie des filles : la transition vers les études secondaires et l'achèvement de ces dernières. La VBGMS est un obstacle de taille pour y arriver, fragilisant le sens de soi des adolescentes et leur capacité à réussir en tant qu'élèves. Pour cette raison, Plan a identifié l'élimination de la VBGMS comme un axe essentiel de ses efforts.

Hommes et garçons : des partenaires à part entière pour soutenir l'éducation des filles

Les hommes et les garçons – dans leur rôle de grands-pères, pères, frères, collègues, mentors, enseignants, directeurs, entraîneurs, chefs religieux, policiers et décideurs politiques – peuvent appuyer les efforts pour encourager une culture scolaire et un environnement communautaire qui condamnent la violence et valorisent les filles et les femmes.

Plan ne fait pas que solliciter la participation des jeunes hommes et des garçons à la prévention de la VBG dans les écoles, elle les encourage à faire des gestes qui répondent à leurs propres besoins et vulnérabilités. Les garçons des groupes marginalisés, ou ceux qui ne se conforment pas à la norme sociale de « vraie virilité », sont particulièrement vulnérables. Les études montrent que les garçons qui sont témoins de violence durant

l'enfance sont plus susceptibles une fois devenus adultes de justifier le recours à la violence comme moyen de résolution de conflit dans leurs relations.

Plan crée des espaces pour les hommes et les femmes de tous les âges au sein des communautés pour leur permettre de réfléchir sur leurs attitudes et leurs préjugés – dans le cadre d'une stratégie leur permettant d'adopter des croyances et des comportements qui appuient l'égalité de genre, l'absence de violence et l'autonomisation des filles.

« Les gouvernements et les sociétés civiles devraient lancer des campagnes pour renforcer la sensibilisation à l'égalité de genre dans toutes les communautés »

Fille de 14 ans, Inde⁴⁵

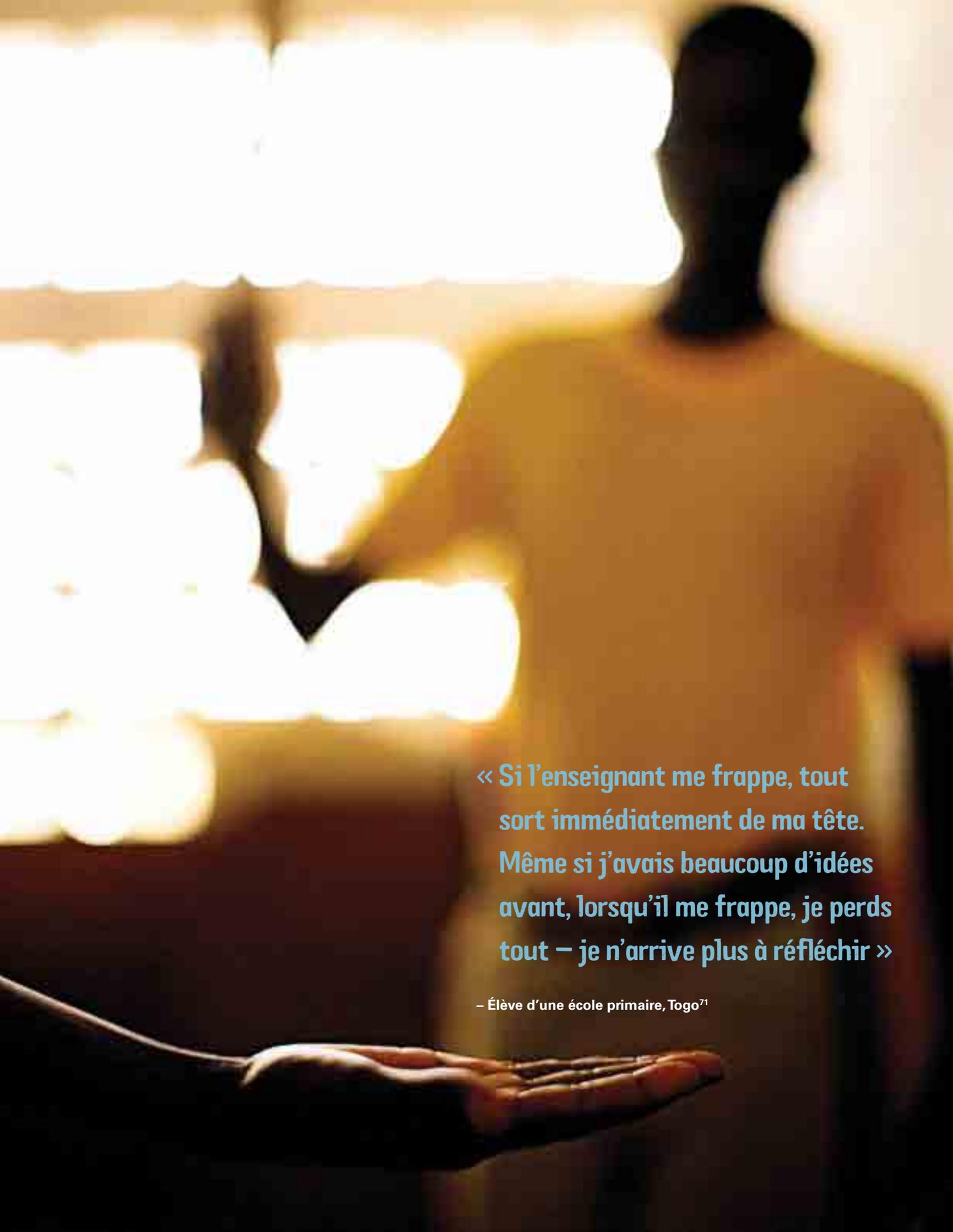
Transformer les solutions en action

Des politiques et des programmes éprouvés peuvent transformer les écoles et les communautés en des endroits plus sûrs. Les enseignants peuvent participer activement à titre d'alliés pour mettre fin à la violence contre les enfants. Les écoles peuvent devenir des catalyseurs de non-violence, de tolérance et d'égalité de genre – à l'intérieur de leurs murs, dans les familles et dans l'ensemble de la communauté. Les attitudes et les comportements qui motivent le recours à la violence peuvent être transformés. Les installations dont les infrastructures et la capacité sont déficientes et qui rendent les garçons et les filles vulnérables à la violence peuvent être réformées. Les politiques et les programmes existants qui offrent un appui aux victimes et établissent des mécanismes de responsabilisation pour les auteurs de violence peuvent être renforcés et faire partie intégrante des systèmes d'éducation et des mécanismes de protection de l'enfant fondés sur la communauté.

Ce rapport propose des solutions, tirées d'exemples des pays qui font preuve d'une volonté de s'attaquer à la VBGMS, de même que des campagnes de la société civile, des instruments juridiques internationaux et des opinions des filles elles-mêmes. Il recommande des fondements politiques spécifiques que les gouvernements doivent mettre en place à titre de catalyseurs de changement. Même si les gouvernements ne représentent pas toute la solution, ils en sont tout de même une partie importante. Lorsque les cadres législatifs, les politiques, les systèmes et les services appropriés sont en place au niveau local et national – et lorsque l'engagement à agir est solide – le changement se propage vers d'autres secteurs. Les institutions, les communautés, les parents et les enfants peuvent alors ensemble affronter la violence et la discrimination qui nuisent à tant de vies.

Des systèmes nationaux efficaces de protection de l'enfant et des mécanismes de protection de l'enfant fondés sur la communauté sont essentiels pour prévenir et intervenir en situation de VBG à l'école et autour des écoles. Des mécanismes efficaces de protection de l'enfant exigent de nombreux intervenants – le système judiciaire, la police, les professionnels de la santé, les services sociaux et d'éducation, les enseignants et le personnel des écoles, de même que les écoliers et les parents – de travailler ensemble dans une approche coordonnée et intégrée pour s'attaquer au problème selon une perspective holistique.





« Si l'enseignant me frappe, tout sort immédiatement de ma tête. Même si j'avais beaucoup d'idées avant, lorsqu'il me frappe, je perds tout – je n'arrive plus à réfléchir »

– Élève d'une école primaire, Togo⁷¹

Formes de violence basée sur le genre en milieu scolaire

Violence sexuelle : faire du mal dans des millions de vies

La violence sexuelle – dont le harcèlement, le viol, l’abus, la coercition et l’exploitation – touche environ 150 millions de filles et 73 millions de garçons de moins de 18 ans.⁴⁶ Près de la moitié de toutes les agressions sexuelles sont commises contre des filles de moins de 16 ans.⁴⁷ Parmi des femmes qui ont vécu leur première expérience sexuelle avant leur seizième anniversaire, 45 % ont déclaré avoir été victimes de contrainte sexuelle.⁴⁸

La plupart des actes de violence sexuelle sont perpétrés par des personnes que les enfants connaissent, notamment des enseignants, des pairs et des membres de la communauté. Bien que les enseignants soient souvent des alliés importants pour prévenir la VBGMS, ils peuvent également profiter de leur position d’autorité et de pouvoir pour obtenir des faveurs sexuelles en échange de notes scolaires ou comme paiement des frais scolaires.⁴⁹

En situation de conflit, lorsque les institutions, les structures de responsabilisation et les réseaux sociaux sont affaiblis, les filles et les garçons sont plus à risque de violences sexuelles.⁵⁰ Les adolescentes peuvent être particulièrement exposées à la violence sexuelle et au harcèlement lorsque des parties de leur école sont utilisées comme casernes ou bases par les forces armées, les groupes armés ou la police. La peur de tels mauvais traitements peut entraîner l’abandon scolaire des filles et le retrait ou le refus de s’inscrire pour poursuivre leurs études à des niveaux supérieurs.⁵¹ Dans les pays où la violence sexuelle est utilisée à titre d’arme de guerre, les résultats sont graves : pour les filles, les conséquences de viol (lequel entraîne un traumatisme psychologique et la stigmatisation) mettent en danger leur droit à l’éducation pour le reste de leur vie.⁵²

Le harcèlement dans les écoles : les agressions qui se prolongent sous diverses formes

Le harcèlement, souvent la forme la plus courante de violence dans les écoles, reflète une inégalité dans la relation de pouvoir et s’exécute par le biais d’actes verbaux et physiques répétés dont le but est d’infliger une souffrance pendant une période de temps.^{54, 55} Elle demeure largement non supervisée dans la plupart des environnements scolaires. Des enquêtes menées dans plusieurs pays révèlent qu’entre un cinquième (Chine) et deux tiers (Zambie) des enfants ont déclaré avoir été victimes de harcèlement verbal ou physique au cours des trente derniers jours.⁵⁶

Bien que le harcèlement ne cible pas toujours un enfant en fonction de son sexe ou de son identité de genre, la façon dont elle est exercée est souvent fonction du genre. Les garçons sont plus susceptibles de participer à des actes de harcèlement physique et d’en être victimes tandis que les filles sont plus susceptibles de participer à des actes de harcèlement verbal et psychologique.⁵⁷ Les élèves de groupes marginalisés courent un plus grand risque de harcèlement ; ces élèves peuvent être des cibles à cause de leur race, ethnie, caste, religion, handicap, orientation sexuelle ou identité de genre.

« Nos enseignants devraient nous enseigner et non pas nous toucher. »
– Fille de 15 ans, Ouganda⁵³

« C’est toujours contre les enfants les plus faibles qui ne peuvent pas se défendre. Les agresseurs veulent exercer leur pouvoir car ils ne peuvent l’exercer autrement. La violence dans les écoles est souvent sous-estimée, surtout la violence psychologique. »
– Fille de 19 ans, Allemagne⁶³

« Elle m'a attaquée, et non seulement elle m'a attaquée, elle a aussi encouragé les autres à le faire et la situation est devenue incontrôlable ... j'ai affiché un message [sur Facebook], et au bout d'à peine une minute, j'avais reçu 63 commentaires qui disaient que les gens allaient me tuer, et que je devais me tuer, et que si je ne me tuais pas ils le feraient ... à ce moment-là, c'était comme si la mort était ma seule porte de sortie. Je me suis détestée parce que les gens me rabaissaient tellement. »

*Fille de 12 ans,
Royaume-Uni⁶⁴*

« Tu ne peux pas fuir l'Internet ... il te suit partout comme ton ombre. »

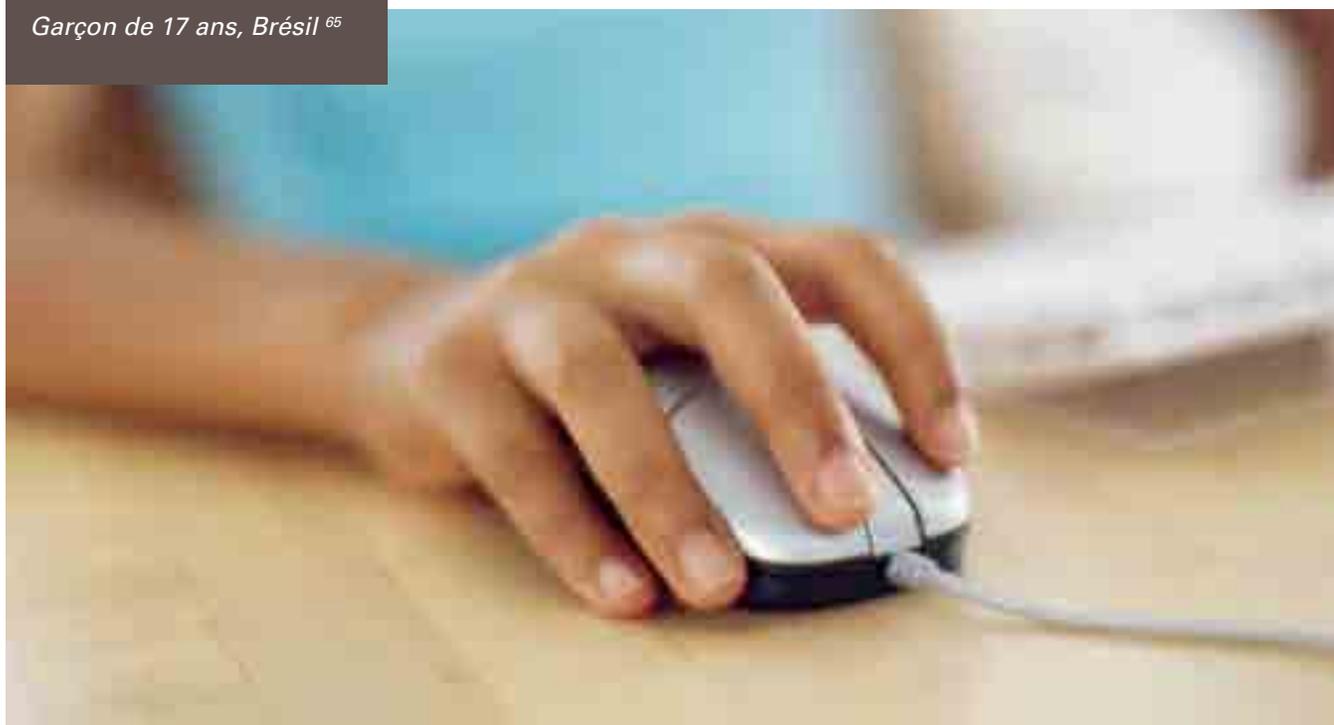
Garçon de 17 ans, Brésil⁶⁵

Le harcèlement est parfois considéré à tort comme un rite de passage normal durant l'adolescence. Le recours à la peur, au harcèlement et à la force physique a été vu comme faisant partie de passer à l'âge adulte pour les garçons. Les filles tendent à avoir recours au harcèlement verbal, et dans les pays développés au moins, les filles peuvent être plus susceptibles de participer à des formes indirectes d'agressions entre pairs (une forme subtile de violence qui utilise les relations pour faire du mal ou manipuler les autres et pour détruire le sentiment d'appartenance des filles à un groupe).⁵⁸ Les filles commettent des actes de harcèlement les unes envers les autres par le biais de rumeurs, de médisances et d'exclusions sociales.⁵⁹ Cette violence relationnelle, qui attaque spécifiquement les liens sociaux cruciaux d'une fille, peut accroître le risque de détresse sociopsychologique à long terme.⁶⁰ Elle passe souvent inaperçue pour les enseignants et les décideurs qui la considèrent comme une simple conséquence du fait que « les filles sont les filles », malgré les conséquences à long terme.

Les enseignants eux-mêmes peuvent participer à des actes de harcèlement psychologique lorsqu'ils s'adressent aux élèves de façon dévalorisante en fonction de leur sexe, race ou classe sociale. Ils peuvent donner le sentiment aux filles qu'elles sont inutiles, stupides ou incapables d'apprendre si leur comportement ne correspond pas au rôle attendu d'elles au sein de la société.⁶¹

Cyberharcèlement: des enjeux en ligne qui dépassent les limites

Au cours des dernières années, les technologies de l'information et des communications (TIC) et l'utilisation des textos, courriels et médias sociaux ont donné naissance à de nouvelles formes de violence entre les écoliers. Ce qu'on appelle le « cyberharcèlement » transporte la peur, le harcèlement et parfois la violence sexuelle bien au-delà des terrains de l'école. Tandis que le monde numérique peut offrir des opportunités positives aux filles, il présente également de nouveaux dangers, surtout durant l'adolescence, lorsque les filles se transforment en être sexué sans pour autant avoir nécessairement acquis les compétences ou les connaissances requises pour se protéger. Les filles sont souvent malmenées en ligne par des amies, des camarades de classe ou leur petit ami. Tandis que le cyberharcèlement est un prolongement du harcèlement « hors ligne », il y a une importante distinction à faire : le





harcèlement en ligne suit les enfants jusque chez eux et les victimes peuvent en subir les conséquences chaque fois qu’elles ouvrent leur téléphone mobile ou leur ordinateur.⁶²

Violence physique et psychologique à titre de mesure disciplinaire

Les élèves de nombreuses parties du monde sont régulièrement soumis à des châtiments corporels à titre de mesure disciplinaire. Des millions de garçons et de filles dans les écoles vivent tous les jours dans la peur d’avoir une fessée, d’être giflés, frappés, fouettés, roués de coups, pincés, frappés au visage, frappés de coups de bâton, fouettés, frappés à la ceinture, battus et maltraités par les enseignants, les directeurs d’école ou le personnel de sécurité – des personnes que les élèves connaissent souvent et en qui ils ont confiance. Dans certains pays, plus de 80 % des élèves subissent des châtiments corporels à l’école.⁶⁶ En 2006, la moitié des enfants dans le monde vivait dans des pays où les punitions corporelles n’étaient pas encore interdites. Au mois de juin 2011, les punitions corporelles dans les écoles ont été déclarées illégales dans 117 pays, même si 80 états n’ont pas encore mis en œuvre toutes les réformes s’y rattachant. La discrimination basée sur le genre à cet égard est parfois reflétée dans la loi : par exemple à Singapour, la punition corporelle chez les garçons est légale (mais pas chez les filles).⁶⁷

Dans certains cas, le recours à la force physique dans l’intention d’infliger de la douleur reflète la réaction impulsive des enseignants face à un comportement qu’ils n’aiment pas. Les enseignants peuvent être plus susceptibles de recourir à des mesures punitives dans des conditions stressantes d’enseignement et de gestion de la classe comme le surpeuplement, le manque de ressources et l’accent accru mis sur le rendement de l’élève.⁶⁸

Il y a une impunité quasi-totale pour cette violence puisqu’elle peut être justifiée comme étant une application d’une mesure disciplinaire. Le manque de sanctions pour la punition corporelle reflète les croyances profondément ancrées sur les formes acceptables de discipline, lesquelles proviennent souvent d’une lacune au niveau de la responsabilisation institutionnelle.

En plus de la violence physique, la punition psychologique est également infligée aux enfants par des gestes dont l’intention est de rabaisser, humilier, menacer, effrayer ou ridiculiser.⁶⁹

« Notre directeur d’école punit très fort. Elle nous fait agenouiller sur de petites roches ou sur des bouchons de bouteille pendant plus de 20 minutes et elle nous tire souvent les oreilles. »

Fille de 8 ans, Paraguay⁷⁰



Causes et conséquences de la VBGMS

La VBGMS est un problème social complexe qui résulte de problèmes qui dépassent les murs de l'école.⁷² La violence contre les enfants dans les milieux scolaires reflète – et intensifie parfois – des normes culturelles et sociales profondément enracinées relatives à l'autorité, la hiérarchie, la discipline, le genre et autres formes de discrimination.⁷³

Les normes sociales et culturelles acceptent la violence et renforcent les inégalités de genre dans de nombreuses écoles fréquentées par un milliard d'écoliers dans le monde.⁷⁴ Les modèles de VBG dans les écoles sont influencés par la discrimination contre des groupes précis : les femmes et les filles, les minorités ethniques, les personnes atteintes d'un handicap, celles appartenant à une caste inférieure, les élèves atteints du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les élèves homosexuels ou transsexuels, ceux qui sont issus de minorités et les élèves inscrits à un niveau scolaire inférieur à celui qui correspond à leur âge.

La prévention et l'intervention face à la VBGMS sont freinées par le manque de capacité institutionnelle pour mettre en œuvre des politiques de protection des enfants, de même que par une application limitée des lois dans les milieux scolaires. Ceci est particulièrement pertinent dans les pays victimes de conflits, où des troubles politiques affaiblissent le fonctionnement et la responsabilisation des systèmes de justice et de police.

Les conséquences de la VBGMS comprennent une réussite scolaire plus faible et des risques pour la santé plus élevés qui peuvent affliger les enfants pour les années à venir.⁷⁵ Les actes de violence physique et sexuelle en milieu scolaire coupent l'accès des enfants à un investissement en capital humain clé et renforcent les cycles de violence et de pauvreté de génération en génération.⁷⁶

Normes sociales, culturelles et religieuses néfastes

Les enfants sont influencés par les attitudes et comportements des autres. Ils imitent ce qu'ils voient et se comportent d'une certaine façon si les personnes qu'ils respectent approuvent ces actions. Ces normes sous-jacentes, lorsqu'elles sont renforcées par des modèles plus larges d'inégalité, servent de leçons aux enfants sur leurs rôles et les conséquences pour ceux qui ne s'y conforment pas. Les enfants qui souffrent de violence familiale, par exemple, sont plus susceptibles de commettre ou de subir des actes de harcèlement.⁷⁷ Les hommes adultes qui subissent ou ont été témoins de violence durant leur enfance sont plus susceptibles de justifier cette violence comme moyen pour résoudre des conflits.⁷⁸ Les femmes qui ont subi ou été témoins de violence sont plus susceptibles de justifier les actes de violence commis contre elles par leur partenaire ou par des adultes masculins qu'elles connaissent.⁷⁹

La violence dans les écoles est une manifestation d'inégalités sous-jacentes liées au genre, à l'âge ainsi qu'aux rapports de pouvoir inégaux. À cause du renforcement des valeurs dans les familles, l'école, la communauté, les médias et la société, les enfants peuvent apprendre à considérer la violence comme étant socialement acceptable.⁸⁰ Les enfants assimilent le concept de soi-disant « honneur familial » qu'ils peuvent se croire responsables de maintenir. Les versions dominantes de masculinité peuvent faire appel à des expressions d'agression, de violence, de sexualité compétitive, de pouvoir sexuel sur les femmes et d'homophobie.⁸¹ En revanche, les attentes sociales envers les filles peuvent comprendre la soumission aux hommes et aux garçons, la docilité sexuelle, la passivité et la virginité.

À cause du renforcement des valeurs dans les familles, l'école, la communauté, les médias et la société, les enfants peuvent apprendre à considérer la violence comme étant socialement acceptable.

« Ils pensent tous que les filles peuvent être traitées comme des paillasons. Je crois que les garçons devraient apprendre à voir les filles comme des vraies personnes. »

Fille de 15 ans, Afrique du Sud⁸⁵

« S'ils me frappent, j'apprends à frapper à mon tour. »

Fille de 12 ans, Espagne⁸⁶

Les normes de genre néfastes et le statut social inférieur des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons à cause du patriarcat restreignent les rôles que les filles peuvent assumer.⁸² Les adolescentes dans des pays où le mariage des enfants est socialement accepté sont souvent contraintes d'arrêter leurs études afin d'assumer prématurément un rôle d'épouse-enfant, limitant ainsi les possibilités d'instruction et de revenu et les exposant à des risques additionnels de VBG.⁸³

Dans les écoles, les relations inégales de genre et de pouvoir peuvent compromettre la prévention, le signalement ou la sanction de la violence.⁸⁴ Les directeurs d'école et les enseignants peuvent fermer les yeux sur des attitudes irrespectueuses des garçons ou le harcèlement envers les filles parce que cela est considéré comme étant un comportement 'normal' chez les hommes. Les filles elles-mêmes peuvent apprendre à tolérer un certain degré de VBG et de coercition comme étant une partie inévitable de leur expérience.

« Ils font de la discrimination.
Il y a des garçons qui
disent ... tu es pauvre et
moi j'ai de l'argent. »

Écolier, Paraguay⁹⁸

« Les enseignants profitent
de la faiblesse [des filles]
pour les exploiter. Si elle
échoue, l'enseignant
utilise habituellement
l'expression 'viens
me voir', ce qui veut
dire 'viens, nous
allons négocier', et
habituellement ceci se
termine par une relation
sexuelle en échange de
meilleures notes. »

Enseignant, Libéria⁹⁹

Discrimination et marginalisation sociale

La vulnérabilité des enfants à la violence augmente s'ils font partie de groupes déjà marginalisés. Un handicap, l'orientation sexuelle, le VIH et l'appartenance à un groupe minoritaire, une communauté minoritaire ou une caste exposent les enfants à plus de risques.⁸⁷ En Europe par exemple, les enfants ayant un handicap sont près de quatre fois plus susceptibles de subir des actes de violence que leurs pairs qui n'ont pas de handicap (un chiffre qui est probablement beaucoup plus élevé dans les pays pauvres et à revenu moyen).⁸⁸ Les filles ayant un handicap subissent de la discrimination et sont plus vulnérables à cause de leur genre et à cause de leur handicap.⁸⁹ Faire partie d'un groupe marginalisé peut également influencer la gravité de la violence : les enfants de groupes victimes d'un stigmat social et de discrimination peuvent subir des châtiments corporels plus intenses.⁹⁰

De nombreux ministères et institutions ont commencé à se pencher sur le problème du harcèlement basé sur la race, la religion ou un handicap; mais ils sont peu nombreux à s'attaquer au harcèlement basé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.⁹¹ Le problème est souvent ignoré ou invisible, même si les jeunes homosexuels ou transsexuels sont de plus en plus victimes de violence à l'école.⁹² Des efforts sont nécessaires pour comprendre la vulnérabilité des jeunes homosexuels ou transsexuels à la violence et pour développer des modes d'intervention et de prévention. Le défi est accru par les attitudes sociales envers l'homosexualité et l'identité de genre atypique, qui sont souvent discriminatoires et ouvrent la porte au harcèlement homophobe.⁹³

Alors que l'inégalité économique s'accroît entre les pays et au sein de ceux-ci, la pauvreté s'est davantage concentrée autour des groupes marginalisés.⁹⁴ La pauvreté rend les enfants – surtout les filles – vulnérables à la pression et à la manipulation des adultes et des autres enfants. Les enfants qui vivent dans des régions rurales et qui fréquentent des écoles dans des communautés ayant peu de ressources (lesquelles ont habituellement des valeurs patriarcales bien arrêtées et un degré de sensibilisation plus faible aux droits des enfants) peuvent être plus vulnérables à la violence que leurs pairs des régions urbaines.⁹⁵ Les filles pauvres peuvent participer à des transactions sexuelles avec les enseignants, le personnel de l'école ou d'autres adultes pour couvrir les frais scolaires ou pour soutenir leur famille.⁹⁶ Les enseignants peuvent même demander des faveurs sexuelles en retour de meilleures notes à l'école ou comme paiement des frais scolaires.⁹⁷ Les parents peuvent choisir d'ignorer les relations sexuelles de leurs enfants avec les enseignants ou autres adultes parce qu'ils ont besoin de l'argent ou parce qu'ils ne souhaitent pas confronter d'autres membres de la communauté.

Manque de mesures de protection légale et faible capacité institutionnelle

Dans le cadre de leurs obligations légales issues des traités internationaux comme la CDE et le CEDAW, plusieurs pays ont passé des lois et établi des politiques visant à éliminer la violence dans les écoles. Certains ont aussi passé des lois liées à la protection des filles contre les abus, la violence et la discrimination dans leur communauté. Cependant, de nombreux autres pays n'ont pas de telles lois en place – et même dans les endroits où elles existent, il arrive souvent qu'elles ne soient pas appliquées.¹⁰⁰ Trop peu de systèmes éducatifs adoptent spécifiquement et transmettent les directives relatives à la protection des enfants qui prennent en compte le facteur genre. Les mécanismes de signalement et de responsabilisation sont souvent déficients, s'ils existent, et ne protègent pas la confidentialité et les droits des victimes. Ceci est particulièrement un problème pour les filles, dont l'éducation et les droits sont souvent sous-valorisés et sous-protégés.

Le manque de gestion de la violence dans les écoles, et le manque de mécanismes de protection des enfants à base communautaire peuvent signifier que les auteurs de VBGMS peuvent rester impunis. Les études nationales indiquent que les enseignants ou le personnel de la sécurité ne signalent pas toujours les infractions à cause de la peur de représailles ou du désir de protéger des collègues, des élèves ou l'école.¹⁰¹ Dans certains cas où le personnel ou les élèves sont avérés coupables de VBGMS, l'intervention des directeurs s'est limitée à simplement les transférer dans une autre école. Une telle intervention cache le véritable problème comme situation qui ne s'applique qu'aux personnes concernées, montrant ainsi une certaine tolérance à la violence (qui continue souvent à exposer les enfants aux mauvais traitements).

En raison de la faible capacité institutionnelle de nombreuses personnes à qui incombe la responsabilité de créer un environnement scolaire qui protège les enfants sont souvent incapables d'appuyer l'égalité de genre et de favoriser une culture dépourvue de violence en milieu scolaire parce qu'elles ne savent pas comment s'y prendre. Cette faible capacité contribue également à la création d'espaces scolaires non protecteurs. Par exemple, une infrastructure matérielle mal conçue ou mal gérée augmente la vulnérabilité des élèves (surtout des filles) à la violence sexuelle et aux mauvais traitements. La violence sexuelle est plus susceptible de se produire dans ou près des toilettes, dans des salles de classe vides ou les dortoirs, dans les alentours de l'école, en route vers l'école ou sur le chemin du retour.¹⁰²



« Une de mes amies a raconté ce qu'un enseignant a fait. Elle l'a dit au directeur, mais rien ne s'est passé. »

Élève, Bénin¹⁰³

« En 1998, j'étais à l'école près de Vilakazi High School. Quand je suis arrivé, il n'y avait aucun élève. Ils sont partis parce que deux enseignants se battaient. Un des enseignants voulait une fille de sixième année pour lui. L'autre disait que ce n'était pas bien, et ils se sont battus. Je n'en revenais pas. J'ai dû aller dans une autre école dans les alentours et je leur ai dit ce qui s'était passé, mentionnant que ce n'était pas bien que les enseignants se comportent de cette façon. Un enseignant m'a dit : ' Non, le service ne nous paie pas assez. C'est un avantage en nature. Une fille de sixième est trop jeune; mais on peut s'amuser avec une fille de neuvième ou dixième année. ' »

– Travailleur social qui a visité des écoles dans les townships de Johannesburg¹⁰⁴

« Mes notes sont horribles.
Je ne réussis pas bien
parce que j'ai été si
souvent absente. »

Fille agressée sexuellement
par son enseignant, 15 ans,
Afrique du Sud¹¹²

« Après la guerre, lorsque
j'avais 14 ans, ma mère
a décidé de m'envoyer
à l'école dans la ville de
Kolahan. J'ai dû quitter
l'école un an plus tard.
L'enseignant de 45 ans
m'a agressée et je suis
tombée enceinte. J'ai un
bébé maintenant mais à
part ma mère personne
ne m'aide à en prendre
soin. L'enseignant nie ce
qui est arrivé et refuse de
payer pour l'enfant. »

Fille de 17 ans, Libéria¹¹³

Le risque d'abus s'accroît lorsque ces endroits sont inadéquatement entretenus (par exemple, lumière tamisée ou verrous brisés). D'autres faiblesses institutionnelles, comme l'absence de règlements à l'école ou une supervision restreinte des interactions entre les enfants dans et autour de l'école augmentent également la vulnérabilité des enfants à la violence.

Rendement scolaire plus bas et risques plus élevés pour la santé

Les filles et les garçons qui subissent des actes de VBGMS ou en sont témoins ont moins de chances de bien réussir à l'école.¹⁰⁵ Subir ou avoir peur de la violence, se sentir sans défense pour la condamner, peut empêcher les filles et les garçons de fréquenter l'école. Il faut faire plus de recherche sur les liens entre la violence et les mauvais résultats scolaires, le décrochage et l'abandon des études dans les pays en développement.¹⁰⁶ Cependant, les faits disponibles montrent que le harcèlement sexuel et la violence sont des facteurs majeurs dans les taux de décrochage scolaire des adolescentes, et expliquent en partie les taux plus faibles d'inscription à l'enseignement secondaire.¹⁰⁷

Au-delà de la souffrance psychologique et du traumatisme qu'elles subissent, les jeunes femmes victimes de violence sexuelle sont confrontées à des grossesses non désirées, des avortements à risque et à des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH.¹⁰⁸ Ces risques pour la santé compromettent l'éducation des filles et leur développement en général. De nombreuses écoles ne permettent pas aux filles enceintes de fréquenter l'école, ou d'amener leur bébé à l'école ou encore d'y retourner après la naissance.¹⁰⁹ Les jeunes mères progressent souvent plus lentement dans leur scolarité et subissent des absences prolongées. Dans certaines régions, les filles sont beaucoup moins susceptibles de retourner à l'école après la naissance de leur enfant.¹¹⁰ Les jeunes victimes sont fréquemment méprisées, portant atteinte à leur statut au sein de la communauté et à leur capacité d'accès à des services sociaux et de santé.¹¹¹

Opportunités économiques réduites

En contribuant à un taux de réussite moindre, à des taux d'inscription inférieurs, d'absentéisme et de décrochage scolaire élevés, la VBGMS réduit les chances des jeunes de trouver un emploi convenable (surtout les filles des régions rurales) et réduit durablement leur capacité à gagner des revenus au cours de leur vie.¹¹⁴ Les écarts dans l'assiduité à l'école entre les garçons et les filles plus riches sont généralement minimales ; mais les filles pauvres, issues de régions rurales ou de communautés ethniques minoritaires font face à de plus grands écarts par rapport aux garçons.¹¹⁵

Non-réalisation des objectifs de développement international

Sans des efforts plus concertés pour éliminer les barrières au développement, de nombreux pays n'arriveront pas à atteindre de nombreux OMD d'ici 2015. La VBG à l'encontre des enfants dans les écoles freine la progression vers les OMD, comme une éducation primaire universelle, l'égalité de genre et la réduction de la pauvreté mondiale. L'OMD n°2 reconnaît le rôle crucial que joue l'éducation dans l'élimination de la pauvreté et pour donner aux enfants des chances d'améliorer leurs conditions de vie. Cet objectif ne sera atteint que si les gouvernements, les organisations internationales, les communautés locales, les enseignants, les parents et les enfants travaillent ensemble

pour soutenir le droit des enfants à une éducation sans violence. Renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les mécanismes de protection de l'enfant fondés sur la communauté est également indispensable. Les milliards de dollars dépensés dans l'éducation sont un investissement inutile si les enfants ont trop peur d'aller à l'école et n'arrivent pas à se concentrer sur leurs leçons.

Plan milite pour une vision commune au-delà des OMD

Plan œuvre à mettre l'éducation des filles au cœur du programme de développement mondial. Par le biais de ce travail, nous insistons sur le besoin pressant d'agir pour mettre fin à toutes les formes de VBG à l'école et autour des écoles de façon à surmonter les barrières à la réalisation, en particulier, de l'éducation primaire universelle (OMD n°2) et à l'égalité de genre (OMD n°3).

L'année 2015 approche et Plan milite en faveur d'un cadre de travail mondial plus exhaustif qui comprenne la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence dans le contexte de la pauvreté. Pour ce qui a trait aux OMD n°2 et n°3 en particulier, tout cadre de travail post-OMD doit viser à ce que les adolescentes accèdent à, et terminent, une éducation secondaire de qualité. Ceci peut être encouragé en :

- Misant sur les récents succès dans les taux d'inscription à l'école primaire.
- Redéfinissant l'éducation de base comme la réussite de d'au moins neuf années d'éducation de qualité, en mettant l'accent sur l'égalité de genre.
- Optant pour une approche équitable et comprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'égalité de genre.
- Mettant l'accent sur la qualité de l'éducation en plus des taux d'inscription et d'accès.
- Reconnaisant qu'une éducation de qualité exige l'absence de préjugés sexistes.
- Encourageant un examen des questions de genre des plans des secteurs de l'éducation et des mesures pour corriger les lacunes identifiées.
- Autonomisant les filles et les garçons en les faisant participer aux initiatives mondiales et nationales visant à développer des politiques et des actions pour faire surmonter les obstacles à l'éducation des filles.





La VBGMS dans le monde

Données mondiales sur la VBGMS



1. Au Canada, plus de 50 % des apprenants lesbiens, homosexuels et bisexuels et 75 % des apprenants transgenres ont indiqué avoir été victimes de harcèlement verbal; 10 % ont déclaré avoir entendu régulièrement des propos homophobes de la part des enseignants.¹¹⁷

2. Aux États-Unis, 4 000 cas d'agressions sexuelles ont été signalés et plus de 800 cas de viols et de tentatives de viols contre les filles et les garçons ont été signalés dans les écoles secondaires publiques en 2010.¹¹⁸

3. En Colombie, 337 cas d'incidents de violence sexuelle dans les écoles ont été signalés en 2007 seulement.¹¹⁹

4. En Bolivie, 12 enfants et adolescentes sont violés chaque jour en moyenne, certains viols étant commis durant les heures de classe.¹²⁰

5. Au Ghana, plus de la moitié des écoliers âgés de 13 à 15 ans (59,6 % de garçons et 57,3 % de filles) ont indiqué avoir été victimes de harcèlement au moins une fois au cours des 30 derniers jours.¹²¹

6. En Ouganda, plus du tiers des écoliers âgés de 13 à 15 ans ont indiqué avoir participé à une bagarre durant l'année scolaire.¹²²

7. Au Kenya, UNICEF a révélé des cas de viols d'enfants d'à peine six ans.¹²³

8. En Zambie, une étude effectuée dans les écoles a révélé que 10,8 % des garçons et 4,3 % des filles ont été victimes de commentaires à caractère sexuel de la part des enseignants. 4,4 % des garçons et 1,4 % des filles ont été victimes d'attouchements sexuels de la part des enseignants. Près de trois fois plus de garçons (6,2 %) que de filles (2,5 %) ont indiqué avoir eu une relation sexuelle avec un enseignant.¹²⁴

9. Au Mozambique, une étude du ministère de l'Éducation a révélé que 70 % des filles interrogées ont déclaré qu'elles savaient que certains enseignants sollicitaient des relations sexuelles en échange de progression entre les niveaux scolaires. 80 % ont reconnu que la violence sexuelle et le harcèlement se produisent dans les écoles mais aussi dans les communautés.¹²⁵

10. En Inde, 50 % des hommes homosexuels ont subi du harcèlement de la part des apprenants et des enseignants alors qu'ils étaient à l'école.¹²⁶

11. En Australie, un tiers des élèves ont indiqué avoir été victimes de harcèlement dans les établissements scolaires.¹²⁷



Recueillir les données sur les actes de violence subis par les enfants est controversé et compliqué. Plusieurs pays n'ont pas de données nationales comparables. Il y a également beaucoup d'écarts à l'intérieur des pays et entre les pays concernant développement socioéconomique, antécédents culturels, stabilité politique et antécédents coloniaux ; tous ces facteurs ont des effets sur l'étendue et la nature de la VBGMS documentée.¹¹⁶ Les données disponibles résultent cependant en un tableau alarmant de l'étendue des effets de la VBGMS sur des millions d'enfants dans le monde. Les statistiques sous-estiment probablement la prévalence de la VBGMS, puisque les enfants hésitent souvent à signaler les infractions afin de préserver un soi-disant honneur familial, ou de peur d'être couverts de honte, méprisés ou victimes de représailles. Des mécanismes inefficaces de signalement et l'application irrégulière de la loi nationale nuisent également à la précision des données.

Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, les enquêtes nationales auprès des élèves masculins et féminins dévoilent que la VBG est courante en milieu scolaire. Dans plusieurs pays, la violence sexuelle contre les écolières semble faire partie des normes institutionnelles.¹²⁸ Les valeurs et attitudes patriarcales qui encouragent l'agression par les hommes, la passivité des femmes et les pratiques traditionnelles néfastes comme le mariage des enfants sont des moteurs de la VBGMS partout en Afrique subsaharienne.^{129, 130, 131}

Dans les pays touchés par des conflits armés et la violence raciale (y compris République centrafricaine, République démocratique du Congo, Libéria, Soudan et Tchad), l'insécurité et la peur empêchent des millions de filles de fréquenter l'école.¹³² Les enquêtes de l'OMS dévoilent que 73 % des élèves interrogés dans trois provinces du Zimbabwe ont été victimes de violence physique au cours de la dernière année.¹³³ Au Zambie, 63 % des élèves ont indiqué avoir été victimes de harcèlement au moins une fois au cours du dernier mois, et près du tiers des élèves (32,8 % de filles et 31,7 % de garçons) ont été forcés d'avoir des rapports sexuels avec un élève ou un enseignant.¹³⁴

Les enquêtes menées sur le terrain par le bureau régional de Plan en Afrique de l'Ouest dans sept pays africains (Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Ouganda, Sénégal et Togo) révèlent que la violence dans les écoles primaires et secondaires, quoique variant d'un pays à l'autre, est répandue. Elle peut se manifester sous forme de relation sexuelle inappropriée entre des enseignants et des élèves, de sexe transactionnel pour couvrir les frais scolaires et les coûts du matériel scolaire, de sexe en échange de notes et d'un recours excessif à la punition corporelle.¹³⁵ Interrogés sur les grossesses précoces, 16 % des enfants au Togo ont nommé un enseignant comme étant responsable de la grossesse d'une camarade de classe ; ce chiffre était de 15 % à Mali et de 11 % au Sénégal. Au Ghana, 75 % des enfants ont cité les enseignants comme étant les auteurs principaux d'actes de violence dans les écoles ; ce chiffre était de 80 % au Sénégal.¹³⁶



Asie et Pacifique

En 2002 et 2003, le ministre d'État aux affaires religieuses du Pakistan a enregistré plus de 2 500 plaintes de violence sexuelle par des ecclésiastiques dans les écoles religieuses, dont aucune n'a mené à des poursuites.¹³⁷ À l'extérieur de la salle de classe, particulièrement dans des parties de l'Asie du Sud-Est, les notions d'un soi-disant « honneur familial » et de virginité de la femme jusqu'au mariage font que les filles sont moins susceptibles de signaler l'exploitation et la violence sexuelle.¹³⁸

Des étudiantes et des enseignants de filles ont été tués, brutalement attaqués et agressés par des groupes armés dont l'idéologie s'oppose à l'éducation des filles en général, l'éducation des filles passé un certain âge ou l'éducation des filles en présence des garçons. Des écoles dans lesquelles les filles étudiaient ont été brûlées et bombardées.¹³⁹ Le Pakistan et l'Afghanistan sont deux pays dans lesquels l'éducation des filles – et les écoles – ont été attaquées.¹⁴⁰

En Inde et dans d'autres parties de l'Asie du Sud, les systèmes de castes et la discrimination envers les minorités ethniques rendent les élèves plus vulnérables au harcèlement.¹⁴¹ En Inde, les deux tiers des écoliers ont été victimes de violence physique par des pairs à l'école et près de l'école en 2007.¹⁴² Les enseignants de castes supérieures humilient fréquemment les enfants de castes inférieures.¹⁴³

Par rapport à d'autres régions, le harcèlement entre pairs est moins fréquent en Asie de l'Est et Pacifique, mais tout de même à la hausse. Les études effectuées dans les écoles révèlent cependant que 19,4 % des élèves au Myanmar ont subi des actes de harcèlement au cours des 30 derniers jours ; ce chiffre atteint 50 % en Indonésie.¹⁴⁴

La VBG est également largement répandue dans des parties du Pacifique. Aux îles Salomon par exemple, 73 % des femmes, selon une enquête auprès des ménages ont déclaré penser que la violence contre les femmes est justifiable, particulièrement lorsque les femmes ne se conforment pas à des rôles spécifiquement liés au genre.¹⁴⁵ Parmi des femmes âgées de 15 à 49 ans, 37 % ont été victimes de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans.¹⁴⁶

Dans des pays plus développés comme l'Australie, Le Japon et la Nouvelle-Zélande, un accès croissant aux technologies en ligne entraîne de nouvelles formes de VBGMS, comme le cyberharcèlement fondé sur l'orientation sexuelle.¹⁴⁷ En Australie, où près du tiers des enfants ont indiqué avoir subi des actes de harcèlement par leurs pairs à de l'école, le cyberharcèlement touche un élève sur dix.¹⁴⁸





Moyen-Orient et Afrique du Nord

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la violence contre les enfants est chose courante, un phénomène souvent caché et non discuté publiquement.¹⁴⁹ Au cours des dernières années, les conflits et la migration ont encore plus mis à mal la scolarisation et la protection des enfants.¹⁵⁰ Par exemple, près de 60 % des élèves palestiniens et libanais qui ont fait des études dans les camps de réfugiés associent directement « souffrir » avec être victime de violence physique à l'école.¹⁵¹

Dans les pays où des données ont été recueillies de 2006 à 2011, au moins 51 % des garçons âgés de 13 à 15 ans ont indiqué avoir été physiquement agressés ou impliqués dans une bagarre à l'école ou près de l'école.¹⁵² Parmi les garçons, la violence physique est signalée plus souvent que le harcèlement. Les enquêtes de l'OMS montrent que le harcèlement touche les filles et les garçons à des degrés similaires dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. En raison d'une responsabilisation politique et institutionnelle limitée, les données sur la violence sexuelle dans les écoles sont rares.¹⁵³

Amérique latine et Caraïbes

La Consultation régionale de l'ONU en Amérique latine en 2005 a noté que la région est caractérisée par un haut niveau de tolérance sociale envers les actes de violence en général et par des niveaux alarmants d'impunité pour les auteurs de VBG.¹⁵⁴ En Amérique latine et Caraïbes, la violence est souvent justifiée comme un moyen de régler les conflits entre les adultes et les enfants, de même que lors des conflits opposant des jeunes.¹⁵⁵ L'inégalité socioéconomique dans les communautés urbaines et rurales a également été mise en relation avec la vulnérabilité des enfants à la violence.

Au Chili, Costa Rica, Panama et Pérou, les enquêtes menées dans les écoles ont montré que 5 % à 40 % des adolescentes ont dit avoir subi des actes de violence sexuelle.¹⁵⁶ En République dominicaine, au Honduras, Guatemala, Mexique, Nicaragua et Panama ont indiqué avoir été victimes de contrainte sexuelle de la part des enseignants, parfois sous la menace de mauvaises notes scolaires si elles refusent les avances sexuelles.¹⁵⁷ Environ 60 % des enfants dans les Caraïbes ont été témoins de violence dans leur école, une expérience qui provoque des niveaux élevés de peur, d'absentéisme et de décrochage scolaire.¹⁵⁸ Le harcèlement est le principal facteur menant à la violence masculine entre pairs dans la région. Le nombre d'élèves qui ont participé ou ont été victimes de harcèlement est de 40 % au Brésil, 36,7 % en Équateur et 28 % en Uruguay.¹⁵⁹



Europe et Asie Centrale

La plupart des pays européens ont adopté des lois pour protéger les écoliers contre la VBG et ont rédigé des directives pour la promotion de la responsabilisation. Au cours de dernières années, la couverture médiatique accrue de la violence en milieu scolaire a permis une sensibilisation accrue à ce phénomène envahissant et à ses effets. Une grande partie de l'attention des médias s'est portée sur le phénomène du harcèlement direct et en ligne, particulièrement contre les écoliers faisant déjà partie de groupes marginalisés. Par exemple, 65 % des enfants homosexuels et transsexuels ont indiqué avoir subi des actes de harcèlement homophobe dans les écoles britanniques.^{160,161}

Les données confirment le besoin d'un effort accru pour la prévention de la VBG entre pairs dans les écoles. La violence entre pairs représente jusqu'à 87 % de la VBGMS en Europe et Asie Centrale, et les jeunes adolescents (12 à 16 ans) sont responsables de 80 % des incidents signalés dans les établissements scolaires.¹⁶² Les expériences des élèves varient considérablement à travers l'Europe : ainsi 15 % des élèves suédois ont indiqué avoir été victimes de harcèlement au cours des deux derniers mois par rapport à 65 % des élèves lituaniens.¹⁶³

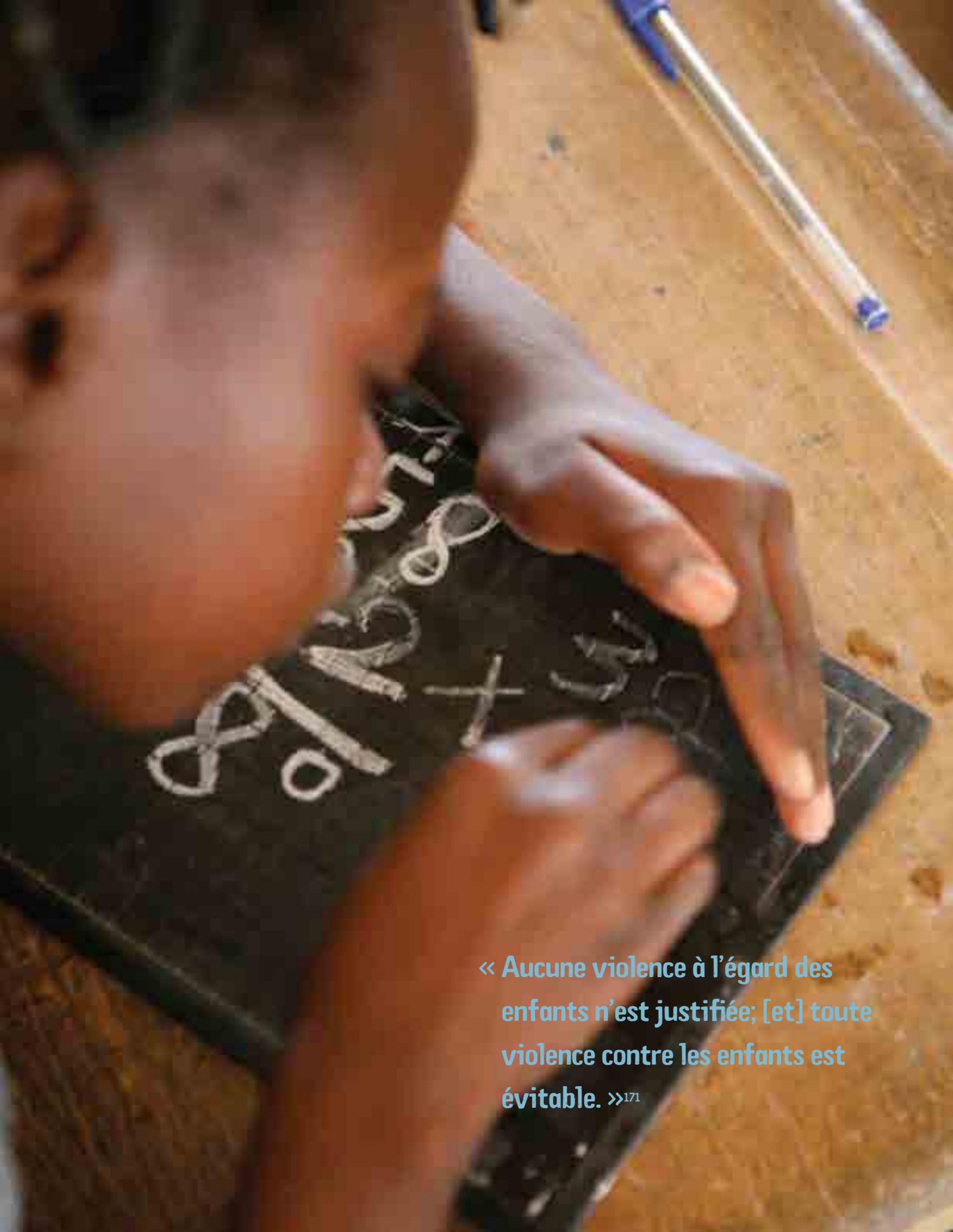
En Europe, les filles sont disproportionnellement touchées par le harcèlement sexuel et les garçons sont plus nombreux à se battre. Les garçons sont impliqués dans environ 85 % des incidents de harcèlement signalés dans la région.¹⁶⁴ En République tchèque, 69 % des garçons et 27 % des filles ont admis avoir participé à une bagarre au cours des 12 derniers mois.¹⁶⁵ En revanche, les élèves affichent des taux de violence physique et de harcèlement beaucoup plus bas au Tadjikistan et en Macédoine.¹⁶⁶

Amérique du Nord

En Amérique du Nord, de nombreuses tragédies à grande incidence ont mis le sujet de la violence en milieu scolaire à la une. Même si les fusillades dans les écoles sont en grand partie responsables de toute l'attention qui a été portée sur la violence en milieu scolaire, le harcèlement entre pairs, en personne et en ligne, est une forme de violence beaucoup plus courante dans les écoles.¹⁶⁷

Dans certains cas, le harcèlement et le cyberharcèlement sont devenus des crimes haineux, c'est-à-dire la violence dans le but de blesser et d'intimider quelqu'un pour cause de race, origine nationale, religion, orientation sexuelle ou handicap.¹⁶⁸ Aux États-Unis, les écoles arrivent au troisième rang des endroits où les crimes haineux sont commis.¹⁶⁹ Au Canada, la plupart des actes de harcèlement se produisent en personne dans les écoles ; cependant, la situation est renversée pour les filles qui signalent des cas de harcèlement sexuel : 70 % de ces incidents se produisent sur Internet.¹⁷⁰





« Aucune violence à l'égard des enfants n'est justifiée; [et] toute violence contre les enfants est évitable. »¹⁷¹

Normes internationales des droits de l'homme et VBGMS

À l'échelle mondiale, les traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme expriment clairement les normes juridiquement exigibles que les États parties doivent respecter lors de l'élaboration des lois, des plans d'action et des politiques afin de respecter, protéger et reconnaître les droits de tous les enfants. Des lois et politiques nationales globales, lorsqu'elles sont mises en œuvre, offrent une base permettant de protéger les enfants contre la discrimination et la violence dans tous les milieux, y compris à l'école et autour des écoles. Pourtant, au-delà des frontières et à l'intérieur des pays, l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et la mise en application des politiques en matière de VBGMS varient considérablement. Dans la plupart des juridictions, on peut mieux faire pour protéger le droit des enfants de fréquenter une école sans violence et le droit à des écoles inclusives.

La CDE, dont tous les pays à l'exception des États-Unis et de la Somalie sont signataires, exige des gouvernements d'adopter toutes les mesures appropriées pour protéger le droit des enfants à des écoles dépourvues de toutes les formes de violence, y compris la violence physique, psychologique, sexuelle, le harcèlement et le harcèlement en ligne.¹⁷² Ce droit demande une mise en œuvre immédiate et les gouvernements doivent y consacrer toutes les ressources disponibles pour assurer qu'il soit reconnu.¹⁷³ Le Comité de la CDE, un organisme compétent qui supervise la conformité des États parties à la CDE, insiste sur le fait que la prévention proactive de la violence est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.¹⁷⁴ En cas de violence, il donne le mandat aux gouvernements de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour soutenir les enfants qui en ont été victimes durant leur rétablissement physique et psychologique.¹⁷⁵

La CEDAW condamne toutes les formes de violence à l'égard des filles. L'Assemblée générale de l'ONU et le Comité de la CEDAW ont explicitement reconnu que la VBG est une forme de discrimination qui viole les droits des femmes et des filles.¹⁷⁶ Les gouvernements doivent prendre des mesures positives de prévention, d'enquête, de poursuites et de punition en cas d'incident.¹⁷⁷ De même, le Comité européen des droits sociaux est d'avis que pour respecter la Charte sociale européenne¹⁷⁸ et la Charte sociale révisée¹⁷⁹ il faut interdire toute forme de violence contre les enfants, que ce soit à l'école, dans d'autres institutions, à la maison ou ailleurs.¹⁸⁰ Les personnes en charge de l'éducation doivent également respecter des obligations précises. Les enseignants et le personnel des écoles ont la responsabilité de protéger les enfants contre la violence pendant qu'ils sont à l'école et lors des trajets vers l'école et sur le chemin du retour.¹⁸¹

Les efforts des gouvernements qui ont pris des mesures complètes et intégrées pour la prévention de la violence ont été reconnus. Le Comité de la CDE par exemple, a félicité l'Australie pour l'adoption d'une série de mesures institutionnelles et politiques axées sur la réduction de la violence envers les femmes, la protection des enfants, l'autonomisation des jeunes et les interventions visant à répondre aux besoins particuliers de la population autochtone.¹⁸²

Châtiments corporels

La CDE exige que les mesures disciplinaires à l'école respectent les droits de l'homme de l'enfant et sa dignité.¹⁸³ Le Comité de la CDE a établi que toutes les formes de châtimens corporels (incluant des actes non physiques qui abaissent ou humilient l'enfant) sont invariablement dégradantes.¹⁸⁴ Les gouvernements ont une obligation immédiate et inconditionnelle d'interdire et d'éliminer son usage dans la famille, à l'école et dans tout autre milieu.¹⁸⁵ Les gouvernements doivent également élaborer des codes d'éthique à l'intention des enseignants et des chartes scolaires qui insistent sur le caractère illégal des châtimens corporels.¹⁸⁶ Le Comité des droits de l'homme, lequel supervise la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP),¹⁸⁷ stipule que les châtimens corporels et les châtimens excessifs dans les écoles sont une forme de punition cruelle, inhumaine et dégradante.¹⁸⁸ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a également reconnu que les punitions corporelles et autres types dégradants de mesure disciplinaire (comme l'humiliation en public) contreviennent au droit à l'éducation. De même, le Comité favorise les initiatives nationales qui font la promotion d'approches positives et non-violentes pour les mesures disciplinaires à l'école.¹⁸⁹ La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a conclu qu'une sentence consistant en des coups de fouets violait les droits des élèves.¹⁹⁰ La Cour européenne des droits de l'homme a progressivement condamné les punitions corporelles sur les enfants dans tous les milieux, incluant les écoles.¹⁹¹

Violence sexuelle

La CDE et la CEDAW condamnent toutes deux toutes les formes de violence contre les filles, incluant la violence sexuelle. Les États parties du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants sont spécifiquement obligés d'interdire l'exploitation sexuelle des enfants, incluant le sexe transactionnel.¹⁹²



La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels du Conseil de l'Europe adopte une approche globale pour prévenir et combattre l'exploitation et la violence sexuelle à l'égard des enfants.¹⁹³ En plus d'exiger des gouvernements d'adopter des mesures législatives, elle fait la promotion d'outils positifs à la disposition des gouvernements pour prévenir la violence, notamment la formation, l'éducation sur la prévention de la violence et des campagnes de sensibilisation.¹⁹⁴ Les mesures pour protéger les victimes comprennent notamment le renforcement des systèmes de signalement et de soutien, des services ainsi que des services de secours nationaux par téléphone ou en ligne.¹⁹⁵

Le système africain des droits de l'homme condamne également la violence contre les femmes et les filles. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique (le Protocole de Maputo) exige des États parties à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples¹⁹⁶ d'adopter et de mettre en œuvre les mesures appropriées afin d'assurer la protection du droit de toutes les femmes et de toutes les filles au respect et à la dignité. Ces mesures doivent, plus précisément, les protéger de toutes les formes de violence, y compris les relations sexuelles forcées dans les secteurs publics et privés.¹⁹⁷ La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant oblige également les États parties à prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger les enfants contre toutes les formes de violence, y compris l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle.^{198,199}

Le droit à des écoles inclusives

Le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants.²⁰⁰ La CDE oblige les gouvernements à reconnaître ce droit sur la base de l'égalité des chances. Le Comité de la CDE requiert que le processus éducatif lui-même permette et renforce le respect des droits de l'homme et soit établi sur les principes énoncés dans la CDE. Il met l'accent sur la promotion de la non-violence dans les écoles et de la non-discrimination (y compris celle fondée sur le genre), de même que la paix, la tolérance et l'éducation aux droits de l'homme.²⁰¹

En élaborant des politiques efficaces de prévention de la violence pour mettre fin à la VBGMS, les gouvernements doivent porter une attention particulière aux groupes traditionnellement marginalisés, y compris les filles, les enfants de minorités ethniques ou raciales, les enfants indigènes et les enfants handicapés.²⁰² La discrimination, déclarée ou cachée, est une offense à la dignité humaine de l'enfant et nuit à sa capacité de profiter des possibilités offertes par l'éducation. Elle entretient également les stéréotypes négatifs qui perpétuent la violence.²⁰³ Le Comité de la CDE exige des gouvernements de revoir les programmes scolaires, les manuels et autres ressources et technologies pédagogiques pour qu'ils reflètent les principes de non-violence, de tolérance, d'égalité et de respect de la diversité et de la différence.²⁰⁴ Le Comité de la CEDAW insiste également pour que les gouvernements éliminent les stéréotypes dans les manuels scolaires, les programmes et les méthodes d'enseignement et adoptent des programmes d'éducation et d'information publique efficaces afin d'éliminer les préjugés et les pratiques qui nuisent à l'égalité sociale des femmes et des filles.²⁰⁵ La qualité de la formation préalable et sur le tas des enseignants et des éducateurs à la promotion de ces principes est également cruciale.²⁰⁶

Le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants. La CDE oblige les gouvernements à reconnaître ce droit sur la base de l'égalité des chances.



Un cadre de travail mondial pour l'action gouvernementale en matière de VBGMS

La scolarité est obligatoire pour des millions d'enfants. Alors que de nombreux enfants profitent d'une instruction dans un environnement scolaire sûr, beaucoup trop d'entre eux sont régulièrement exposés à la violence qui met leurs droits de l'homme en danger.

En signant et ratifiant la CDE, presque tous les gouvernements se sont engagés à assurer le droit à l'éducation de tous les enfants – un droit visant à « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ». ²⁰⁷ Le Comité de la CDE a fourni des directives très précises sur ce que les gouvernements doivent faire pour prévenir la violence contre tous les enfants et pour protéger les enfants qui en sont victimes. Il a également spécifié ce que les gouvernements doivent faire pour développer et faire respecter un cadre de travail efficace orienté sur l'action. Comblant les lacunes entre les obligations internationales et les pratiques en place dans les pays, est cependant un défi urgent pour les décideurs.

Plusieurs gouvernements ont entrepris une action concertée pour appuyer des stratégies efficaces contre la VBGMS. S'inspirant de ces pratiques prometteuses, des recommandations du Comité de la CDE et des projets de recherche réalisés dans le monde entier, cette section présente huit principes clés pour mettre fin à la VBGMS. ²⁰⁸ Chaque principe est suivi de recommandations de haut niveau pour la mise en œuvre, dans la perspective d'offrir aux législateurs et représentants gouvernementaux des approches fondées sur des données probantes pratiques qu'ils peuvent défendre dans leur propre contexte national. Pour s'attaquer efficacement à la nature complexe de la VBGMS, les huit principes doivent tous faire partie du développement et de la mise en œuvre d'un plan d'action.

Huit principes de l'action gouvernementale pour prévenir et réduire la violence basée sur le genre en milieu scolaire

1. Action globale et intégrée

Les gouvernements doivent adopter un plan d'action global, intégré et multisectoriel pour faire de la prévention et intervenir en situation de violence basée sur le genre. Ce plan doit être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher spécifiquement sur les réalités du contexte scolaire.

2. Règlements et lois efficaces

Les lois doivent expressément protéger les enfants contre la violence, encourager la responsabilisation et traiter tous les enfants équitablement.

3. Signalement et intervention efficaces et sans risque

Les mécanismes de signalement et d'intervention doivent être précis, confidentiels, proportionnés et conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant.

4. Politique fondée sur des données probantes

Les interventions en matière de politique doivent être appuyées par des données suffisantes et crédibles sur la nature et l'étendue de la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

5. Personnel solidement appuyé et formé

Les enseignants et les directeurs d'école doivent être bien formés, équipés et appuyés afin de faire de la prévention et d'intervenir en situation de violence basée sur le genre à l'école et autour des écoles.

6. Partenariat

La police, le système judiciaire, les autorités de protection de l'enfant, le secteur des transports et les organisations de la société civile doivent unir leurs efforts pour s'occuper de la question de la vulnérabilité des enfants sur le trajet de l'école.

7. Inclusivité

Les communautés entières, y compris les hommes et les garçons, doivent participer au changement des attitudes néfastes et à l'évolution des normes sociales. L'accent devrait être placé sur les questions de santé sexuelle et des droits sexuels.

8. Participation

Les filles et les garçons doivent être reconnus comme des participants à part entière à l'élaboration de solutions pour s'attaquer à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

Note : l'annexe 1 contient des détails additionnels sur les recommandations portant sur l'élaboration de ces principes.

Principe 1 : Action globale et intégrée

Les gouvernements doivent adopter un plan d'action global, intégré et multisectoriel afin de faire de la prévention et d'intervenir en situation de violence basée sur le genre. Ce plan doit être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher spécifiquement sur les réalités du contexte scolaire.

Recommandation : *Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action intégré axé sur la prévention et l'intervention en situation de VBGMS et la prestation de services appropriés. Le plan d'action doit avoir pour objectif de faire des écoles des lieux où les enfants sont en sécurité, tenir compte des besoins des enfants et être dépourvu de discrimination basée sur le genre. Il doit mettre un accent particulier sur les mesures pour s'attaquer à la VBGMS subie par les groupes marginalisés, y compris les communautés indigènes.*

La prévention de la VBG à l'école et autour des écoles exige une approche systématique de la part de différents échelons du gouvernement et de la société civile. Elle requiert également la participation des communautés, des directeurs d'école, des enseignants, des parents et des élèves eux-mêmes. Des stratégies intégrées à l'échelle du système sont plus susceptibles de réduire les incidents de VBGMS, d'améliorer la parité de genre dans le rendement scolaire, de réduire les risques de décrochage scolaire et d'améliorer le bien-être général des élèves. Un rapport du représentant spécial de l'ONU sur la violence contre les enfants note que les gouvernements devraient adopter des programmes de prévention de la violence en milieu scolaire adaptés aux enfants et qui englobent l'ensemble de l'environnement scolaire – un volet crucial d'un cadre de travail systématique national de prévention de la violence qui couvre tous les secteurs et incite les communautés entières à participer.²⁰⁹ De nombreux pays ont adopté le cadre de travail fondé sur les droits des enfants, des systèmes d'éducation et des écoles adaptés aux besoins des enfants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), lequel définit les grandes lignes des

normes mondiales en matière d'éducation des enfants.²¹⁰ Ce cadre de travail fixe des objectifs normatifs précis pour toutes les politiques et programmes et propose des lignes directrices pour une stratégie multisectorielle qui respecte les droits des enfants et donne aux filles comme aux garçons une éducation de qualité dans un environnement sûr. Au niveau régional, ce cadre de travail peut servir à la fois d'objectif et d'outil pour la mise en œuvre efficace d'une approche globale.

Le processus d'élaboration d'un plan d'action est aussi important que le plan lui-même, puisqu'un processus d'élaboration efficace doit inclure la société dans son ensemble. Selon le contexte qui prévaut dans un pays, des stratégies intégrées visant à réduire la VBGMS peuvent représenter d'importants volets d'un cadre de travail plus vaste pour éliminer la violence contre les femmes, mettre en œuvre la CEDAW, renforcer les systèmes de protection des enfants ou réaliser les objectifs de l'initiative Éducation pour tous de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans tous les cas, le processus de consultation se doit d'être multisectoriel et ouvert à la société civile, et porter une attention particulière à l'accès et à l'inclusion réelle des personnes faisant partie des communautés marginalisées et des organisations qui les servent. Les gouvernements doivent contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en profitant de l'expertise d'organisations qui travaillent pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants. Il est également particulièrement important de donner la parole à tous les enfants et tous les jeunes.

Dans de nombreux contextes, les programmes scolaires et les manuels renforcent des normes néfastes et les infrastructures des écoles compromettent la sécurité des enfants. Les stratégies multisectorielles doivent appliquer une perspective de genre à toute la gamme des enjeux : l'infrastructure des toilettes à l'école et la présence de surveillants adultes dans les corridors ; la formation préalable et sur les lieux de travail sur les questions de genre, les structures de soutien pour les enseignants, le systèmes efficaces de signalement de la violence et la mise en œuvre de mesures de suivi appropriées.

Principe 2 : Règlements et lois efficaces

Les lois doivent expressément protéger les enfants contre la violence, garantir la responsabilisation et traiter tous les enfants équitablement.

Recommandation : *Les gouvernements doivent renforcer les cadres législatifs afin d'assurer qu'ils protègent explicitement tous les enfants contre la violence, y compris la VBGMS. Les cadres législatifs doivent être appuyés par des règlements et des politiques efficaces qui comprennent des codes de conduite contraignants et des sanctions appropriées et proportionnées.*

**Les lois doivent
expressément
protéger les
enfants contre
la violence,
garantir la
responsabilisation
et traiter tous
les enfants
équitablement.**



Un encadrement législatif qui protège explicitement les enfants contre la VBGMS commise par les adultes et entre les pairs et qui favorise la responsabilisation est un volet essentiel d'une stratégie globale pour s'attaquer à la VBGMS et nécessaire pour assurer son efficacité.²¹¹ En plus des lois criminelles d'application générale (agression, viol, agression sexuelle, harcèlement criminel et discours haineux), des lois criminelles spécifiques qui s'appliquent aux jeunes, des codes de conduite contraignants qui interdisent la VBGMS et qui abordent spécifiquement les rôles uniques des enseignants, du personnel, des élèves, des parents et des bénévoles sont nécessaires. Les enseignants doivent se soumettre à une réglementation professionnelle qui présente clairement la sanction appropriée et proportionnée à la VBGMS (y compris le retrait de la permission d'enseigner ou l'interdiction de travailler dans le secteur public). En ce qui concerne la violence entre pairs, la criminalisation doit être le dernier recours réservé aux cas extrêmes de violations et aux récidivistes; la responsabilisation doit être axée sur la réhabilitation et l'éducation.

Pour mieux protéger les élèves et les enseignants durant les périodes de conflit, les gouvernements devraient promulguer des lois nationales alignées sur la loi internationale humanitaire et des droits de la personne qui protègent les écoles et les apprenants.²¹²

Les gouvernements doivent également assurer un financement suffisant pour la mise en œuvre de cette législation et des politiques et des procédures qui répondent à une approche systémique de la protection de l'enfant. Ce financement doit aussi permettre un suivi et l'évaluation de l'efficacité de ces mesures. Les gouvernements doivent prévoir des investissements précis au niveau du budget, qui reflètent leur engagement.

Principe 3 : Signalement et intervention efficaces et sans risque

Les mécanismes de signalement et d'intervention doivent être précis, confidentiels, proportionnés et conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Recommandation : *Les gouvernements doivent développer et renforcer des mécanismes de signalement à tous les niveaux afin de faire en sorte que les moyens de signalement soient culturellement appropriés et confidentiels, de même que des services de suivi efficaces. Les interventions doivent inclure le renforcement des mécanismes de protection de l'enfant et la prestation de services de santé, d'aide et de soutien psychologique adaptés aux enfants.*

Le meilleur encadrement législatif ne réduira pas la violence si les enfants, les enseignants, le personnel et les parents ne peuvent pas signaler la VBGMS sans peur ni honte ; il faut en outre que les représentants du gouvernement disposent du pouvoir et des ressources nécessaires pour enquêter et poursuivre les auteurs des infractions en justice. Une première étape consisterait à ce que les gouvernements mettent en place des exigences obligatoires de signalement à la police et aux services de protection de l'enfant en cas de graves allégations de VBGMS.

Les gouvernements doivent également proposer des moyens de signalement culturellement appropriés et adaptés à l'âge. Les mécanismes de signalement doivent non seulement inspirer confiance aux élèves et au personnel de l'école qui signalent des actes de violence, mais également préserver la confidentialité des victimes.²¹³ Les élèves qui sont témoins ou subissent des actes de violence à l'école doivent être pris avec sérieux et doivent pouvoir signaler les violations sans peur d'être l'objet de risée, discrimination ou représailles. Même dans les écoles des communautés dotées de mécanismes



de signalement, l'expérience sur le terrain a montré que les perceptions à l'échelle de l'école sont que les directeurs sont complices des comportements des enseignants ou sont indifférents (ce qui revient à les approuver).²¹⁴ Les jeunes étudiantes sont souvent particulièrement effrayées de signaler un acte de violence parce qu'elle craignent, à raison que la violence se perpétue; les garçons et les filles sont plus susceptibles de considérer que le harcèlement est acceptable; et les adultes peuvent continuer à enfreindre les droits des enfants en toute impunité.

Les gouvernements doivent également proposer des services sociaux et de santé appropriés aux victimes de violence à l'école. Sans la garantie d'un soutien adéquat, de nombreuses victimes peuvent décider de ne pas signaler le crime. Les mécanismes de signalement et les services de soutien sont souvent à court de ressources et de compétences pour aider les victimes pendant leur rétablissement et leur réintégration de manière adéquate.²¹⁵

Principe 4 : Politique fondée sur des données probantes

Les interventions en matière de politique doivent être étayées par des données suffisantes et crédibles sur la nature et l'étendue de la VBGMS.

Recommandation : *Recueillir et consolider des données complètes nationales ventilées afin de combler les lacunes de la recherche, avec un accent particulier sur les communautés marginalisées, y compris les communautés indigènes.*

Des plans d'action nationaux efficaces doivent être fondés sur des données solides. S'attaquer à la VBG dans les écoles exige une action plus poussée pour collecter et consolider des données nationales sur les causes, la nature et l'étendue de la VBGMS. Des données fiables (ventilées par sexe, âge, race, ethnie, handicap, orientation sexuelle/identité de genre, revenu, emplacement local ou urbain et autres statuts pertinents) améliorent les programmes de prévention, contribuent à l'efficacité de la formulation des politiques et aident à évaluer les progrès de la prévention de la violence et des interventions au niveau national. La recherche peut également être utilisée pour renforcer les mécanismes de signalement à l'école et les plans de prévention et pour identifier les lacunes dans les systèmes de protection des enfants.

Les gouvernements doivent appuyer la recherche qui porte sur la dynamique de la VBGMS en fonction du contexte. changeants selon les contextes de VBGMS. Les ministères de l'Éducation doivent soutenir cette action en menant des évaluations de base et des vérifications de la sécurité à l'école. De telles vérifications permettent aux responsables des écoles de mieux comprendre la nature et l'étendue de la VBGMS, les plaçant dans une meilleure position pour reconnaître le rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention et la réduction de la violence.²¹⁶ Des efforts pour renforcer les systèmes de collecte de données doivent être entrepris dans le cadre d'un plan global de collecte de données sur l'éducation des filles qui permettra de faire pour donner un compte rendu des progrès aux organismes pertinents de l'ONU.

Principe 5 : Personnel solidement appuyé et formé

Les enseignants et les directeurs d'école doivent être bien formés, équipés et appuyés pour prévenir et intervenir en situation de violence basée sur le genre à l'école et autour des écoles.

Recommandation : *Exiger et financer une formation préalable et sur le tas de qualité couvrant toutes les formes de VBG, des stratégies efficaces de prévention de la violence et les méthodes de discipline positives à l'intention de tous les enseignants et directeurs d'école.*

Les enseignants, les directeurs d'école et les syndicats des enseignants sont des partenaires clés pour s'attaquer à la VBGMS. Une formation appropriée et un soutien adéquat doivent être proposés pour permettre aux enseignants de mieux comprendre les liens entre les normes néfastes en matière de genre, les relations inégales de pouvoir entre les adultes et les enfants, d'une part, et la violence, d'autre part. Cette formation doit donner aux enseignants et au personnel scolaire des stratégies pour réduire les risques de VBG auxquels sont confrontés les élèves, couvrir la responsabilité du personnel de signaler la VBG et donner les détails des conséquences de la participation à la VBGMS, soit sous forme de participation active aux actes de violence, soit par complicité, soit enfin par refus de signaler toutes les formes de VBG contre les élèves.

Les attitudes, les compétences et les stratégies utilisées par les enseignants dans la salle de classe comptent. Les enseignants qui renforcent les normes relatives à la communication sans violence, qui se font les défenseurs de l'égalité et font usage de mesures disciplinaires positives et constructives sont plus susceptibles de créer des espaces d'apprentissage rassurants dans lesquels les garçons et les filles peuvent exceller.²¹⁷ Les enseignantes, lorsqu'elles sont bien soutenues, peuvent devenir des modèles importants pour les filles. À la place d'approches punitives pour maintenir la discipline en classe, les enseignants doivent apprendre des techniques axées sur le renforcement positif, les critiques constructives et sur un encadrement et des directives clairs.²¹⁸

Principe 6 : Partenariat

La police, le système judiciaire, les autorités de protection de l'enfant, le secteur des transports et les organisations de la société civile doivent unir leurs efforts pour aborder l'enjeu de la vulnérabilité des enfants sur le trajet l'école et sur le chemin du retour.

Recommandation : *Investir dans une capacité accrue dans les secteurs de l'application de la loi et des transports afin de résoudre le problème de la vulnérabilité des enfants en route vers l'école et sur le chemin du retour. S'associer avec les organisations de femmes et de jeunes qui développent des approches innovatrices sur le terrain.*

Les gouvernements doivent également donner une formation appropriée à tous les fournisseurs de services et agences concernés, y compris une formation obligatoire pour le personnel policier et légal concerné.

La VBG survient souvent durant les déplacements quotidiens des élèves entre la maison et la salle de classe.²¹⁹ Les études sur le terrain affirment que les élèves et les adultes estiment que les trajets entre l'école et la maison sont à risque.²²⁰ Dans certains pays, la VBG se produit dans des moyens de transport financés par le gouvernement, et dans ce cas les États sont particulièrement responsables de négligence quant à la supervision des écoliers. Dans de nombreuses autres communautés, les jeunes enfants parcourent souvent à pied de grandes distances le long de sentiers mal éclairés, sans être accompagnés par leurs parents et sans supervision de personnes formées pour identifier et intervenir en cas de VBG.²²¹ Pour réduire la vulnérabilité des élèves à la VBG durant leurs déplacements, les gouvernements doivent former des partenariats stratégiques avec de multiples secteurs (surtout les secteurs de la sécurité et des transports), dans la mesure du possible.

Les programmes efficaces élaborés par les organisations de la société civile devraient être appuyés et augmentés proportionnellement afin d'élargir la portée des efforts à l'échelle nationale pour s'attaquer à la VBG dans et autour des écoles.



Les programmes efficaces élaborés par les organisations de la société civile doivent être appuyés et développés proportionnellement afin d'élargir la portée des efforts à l'échelle nationale pour s'attaquer à la VBG à l'école et autour des écoles.



Principe 7 : Inclusivité

Les communautés entières, y compris les hommes et les garçons, doivent participer au changement des attitudes néfastes et à l'évolution des normes sociales. L'accent doit être placé sur les questions de santé sexuelle et des droits sexuels.

Recommandation : Appuyer les approches fondées sur la communauté visant à inclure les membres de la communauté, y compris les hommes et les garçons, afin d'améliorer la sensibilisation et d'élaborer des stratégies locales pour s'attaquer à la VBG à l'école et autour des écoles. L'accent doit être mis sur les questions de santé sexuelle et de droits sexuels.

Les gouvernements peuvent appuyer les initiatives pour sensibiliser les populations et obtenir leur soutien pour donner aux enfants une jeunesse sans violence – pas seulement en milieu scolaire mais également à la maison et dans les communautés. Dans de nombreux contextes, les politiques doivent viser à redéfinir des normes et des comportements profondément ancrés qui s'avèrent néfastes pour l'éducation des enfants et leur bien-être. Les actions d'ordre politique centrées sur la prévention et l'intervention en cas de violence dans les écoles doivent donc appuyer les efforts plus vastes de la société civile afin de changer les attitudes et transformer les valeurs de communautés entières – y compris celles des parents et des leaders religieux.

Parce que la définition de la masculinité et de la féminité est une construction sociale, les politiques publiques jouent un rôle crucial dans le changement des attitudes et des comportements qui font que les garçons risquent de perpétuer la VBGMS et d'en être victimes.²²² Les gouvernements doivent favoriser des stratégies de prévention primaire fondées sur des données probantes qui font appel aux hommes et aux garçons pour libérer les écoles et autres espaces publics de la violence. Ils peuvent également renforcer à l'école l'efficacité des stratégies visant à introduire ou à améliorer l'éducation sur la santé sexuelle et reproductive en engageant un dialogue et en menant des activités de sensibilisation auprès des hommes et des garçons. L'accent doit être mis sur la lutte contre les pratiques sexuelles négatives, l'éducation sur les dangers des maladies sexuellement transmissibles et la conscientisation aux conséquences à long terme de comportements sexuels malsains.

Les expériences de divers milieux à travers le monde confirment que les programmes peuvent influencer dans une large mesure la façon dont les hommes et les garçons se perçoivent eux-mêmes ainsi que leurs rôles au sein de la société. Leurs attitudes peuvent se transformer pour devenir plus plus équitables et plus ouvertes aux autres.²²³ L'acceptation de l'égalité de genre par les parents, les frères, les camarades, les leaders religieux, les enseignants, les directeurs et les mentors peut favoriser une communication positive et sans violence au sein des ménages et accroître l'appui à l'éducation des filles. Les hommes et les garçons doivent être incités à devenir des partenaires à part entière dans le combat contre la violence envers les filles et les jeunes femmes.

Principe 8 : Participation

Les filles et les garçons doivent être reconnus comme des participants à part entière dans l'élaboration de solutions pour s'attaquer à la VBGMS.

Recommandation : *Les gouvernements doivent faire en sorte que les filles et les garçons participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales et locales comme les plans d'action, les codes de conduite en milieu scolaire, les programmes d'études, les politiques de gouvernance scolaire et les programmes.*

Les gouvernements ne peuvent s'attaquer globalement à la VBGMS et aux normes sous-jacentes qui l'encouragent qu'en invitant les élèves à participer activement au processus d'élaboration des politiques. Les filles et les garçons peuvent partager leur expérience de vie unique et lorsque les filles, surtout les plus marginalisées, identifient activement leurs propres besoins en matière d'éducation et au niveau social et culturel, cela permet de trouver de meilleures solutions. Les expériences sur le terrain montrent que les enfants possèdent la capacité de se protéger l'un l'autre, de reconnaître et d'appuyer leurs pairs qui pourraient être victimes de violence et de transformer les normes qui régissent leurs interactions. Faire participer les enfants à titre d'agents de changement exige de mettre en place des mécanismes qui leur donnent l'occasion d'exprimer leurs opinions, leur permettant ainsi de participer à la gouvernance scolaire et de faire l'expérience directe des avantages pour la société de la tolérance et de la non-violence.

Recommandations aux donateurs bilatéraux et multilatéraux

Les progrès vers l'élimination de la VBGMS seront principalement observés aux niveaux national et local. Les donateurs, que ce soient les gouvernements ou les agences multilatérales, peuvent cependant jouer un rôle important en soutenant les efforts à l'échelle du pays. Ils peuvent également œuvrer pour combattre la violence dans le cadre du discours de développement. Ces objectifs peuvent être atteints en :

- Faisant de l'enjeu de la VBG (et particulièrement la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence dans un contexte de pauvreté) une question centrale aux consultations mondiales sur le cadre de travail de développement de l'après-2015.
- Encourageant les études axées sur le genre des plans du secteur de l'éducation et les actions pour combler les lacunes identifiées.
- Défendant et soutenant les plans d'action nationaux et sectoriels intégrés qui visent à éradiquer la violence, notamment la VBG à l'école et autour des écoles.
- Accroissant l'investissement dans la mise en œuvre efficace de plans d'action intégrés axés sur la création de milieux scolaires sûrs, adaptés aux enfants et sensibles au genre.
- Encourageant les partenariats avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre d'approches complémentaires à base communautaire pour la prévention, l'intervention et la prestation de services de soutien appropriés.
- Appuyant l'élaboration de systèmes efficaces de suivi et évaluation (S&E) qui guident le développement et la mise en œuvre des politiques.

Grade 1
Xifoni
May 15, 2019

A B C D E F



Action mondiale contre la VBGMS

Bien que les facteurs liés à la VBG à l'école et autour des écoles soient assez complexes, les études sur le terrain et les programmes dans divers contextes ont mis en lumière des solutions prometteuses. Plusieurs gouvernements ont réalisé des avancées considérables en adoptant des plans d'action qui misent sur des principes qui favorisent des écoles sans violence.

Dans cette partie, nous présentons des exemples d'efforts menés par les gouvernements au niveau national dans le but de réduire la vulnérabilité des filles à la VBGMS. Tandis que de nombreux pays ont réalisé d'importants progrès pour accroître la sécurité des filles à l'école, il reste des progrès à faire, particulièrement pour ce qui est de la mise en œuvre de bonnes politiques. Ces exemples montrent qu'il est nécessaire d'intégrer les stratégies des différents secteurs et de faire participer toutes les communautés à la mise en œuvre de politiques à tous les niveaux. L'adoption de ces politiques est une première étape cruciale. Cependant, un engagement politique soutenu, le développement de politiques et un soutien à long terme, et une application efficace sont également requis pour faire en sorte que tous les enfants (surtout les filles) profitent d'une éducation de qualité dans des écoles sûres et inclusives.

Swaziland

Une intervention globale et intégrée, de la collecte de données nationales à la mise en œuvre de politiques et à la réforme législative

Construire un corpus de données nationales pour orienter l'action

Le Swaziland affiche le taux national de prévalence par le VIH le plus élevé du monde, qui se monte à l'heure actuelle à 25,9 %.²²⁴ Le taux de prévalence chez les adolescents de 15 à 19 ans se situe juste au-dessus de 20 %. Reconnaissant un lien évident entre la VBG et le risque d'infection du VIH, de même que le manque de données sur l'exposition des enfants à la violence dans les écoles, le gouvernement swazi a lancé en 2007 une étude nationale sur les causes et l'étendue de la violence sexuelle. L'étude a dévoilé que plus d'un tiers des filles swazies ont été victimes de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans.²²⁵

Élaborer des programmes qui facilitent des changements visibles au sein des communautés conformément aux engagements envers les droits de l'homme au niveau international

Les décideurs ont utilisé les données représentatives du pays de diverses façons : pour parler de l'enjeu de la violence sexuelle pour créer des initiatives pour des écoles sûres, notamment le développement de mécanismes confidentiels de signalement dans les écoles, pour augmenter la capacité des agents de police de protéger les droits des enfants et pour établir une unité gouvernementale dont les responsabilités comprennent l'enquête sur les actes de violence contre les enfants. Le Swaziland a également créé des tribunaux adaptés aux enfants qui protègent les droits des enfants conformément aux conventions internationales.

Plusieurs gouvernements ont réalisé des avancées considérables en adoptant des plans qui misent sur des principes d'action qui favorisent des écoles sans violence.

Renforcer la législation nationale

Le gouvernement a récemment renforcé son cadre législatif national. Le document de politique *Education Sector Policy (2011)* incorpore des directives officielles et des programmes de formation en soutien qui donnent aux enseignants et aux directeurs d'école les outils requis pour aborder les vulnérabilités des élèves à la VBG et à l'infection par le VIH en fonction de leur âge.²²⁶ De plus, la chambre basse du Parlement a adopté en 2011 un projet de loi sur la protection et le bien-être des enfants et un autre sur les infractions sexuelles et la violence familiale. Ces lois ont étendu la définition du viol pour les jeunes hommes et garçons, ont établi un registre public des délinquants sexuels et ont créé que d'anciens délinquants puissent exercer le métier d'enseignant.²²⁷

Dissémination des leçons retenues

L'expérience swazie a inspiré une plus grande coordination de l'action communautaire dans d'autres pays de la région. La campagne *Together for Girls* – qui vise à éliminer la violence à l'égard des enfants en milieu scolaire, à la maison et dans la communauté en général – inspire maintenant des enquêtes nationales sur les causes et l'étendue de la violence au Kenya, en Tanzanie et au Zimbabwe.²²⁸

Prochaines étapes

Tandis que le Swaziland a fait des progrès en matière de politique, la mise en œuvre demeure un défi de taille. Par exemple, le projet de loi sur les infractions sexuelles et la violence familiale n'a pas encore été ratifié, plus de cinq ans après avoir été initialement rédigé.²²⁹ Les enseignants ont en outre demandé plus d'outils pour offrir un soutien psychologique aux enfants qui ont souffert de mauvais traitements.²³⁰



Australie

Les approches pénales ne sont pas suffisantes, la prévention primaire est cruciale

Interventions législatives et pénales énergiques

L'engagement politique de l'Australie envers la poursuite en justice des personnes qui commettent des actes de violence contre les enfants et les services qu'elles propose aux enfants survivants existent de longue date. Les enquêtes nationales dévoilent que 14 % des adolescentes âgées de 12 à 19 ans ont été victimes de viol ou d'agression sexuelle.²³¹ Tous les États et territoires de l'Australie ont ratifié des lois correspondant à ses engagements internationaux. Les départements régionaux de l'Éducation ont entrepris des démarches pour renforcer les mécanismes de signalement et les systèmes judiciaires œuvrent pour que les coupables doivent répondre de leurs actes. Ces actions en réponse à la violence faite aux enfants sont nécessaires, mais ne constituent pas une intervention complète en matière de VBG dans les écoles.

L'Australie a fait l'unanimité de ses plus grands États et territoires autonomes autour de deux documents nationaux qui canalisent un supplément de ressources en faveur de la prévention primaire et des relations respectueuses : le *National Plan to Reduce Violence Against Women and their Children* et le *National Framework for Protecting Australia's Children*.

Prévention primaire dans les écoles

Plutôt que de se contenter d'intervenir après les actes de VBG dans les écoles, l'Australie accentue les programmes de prévention de la VBG partout dans le pays de façon à permettre aux élèves et aux enseignants d'apporter des changements avant que la violence ne se produise dans la communauté scolaire.²³² Ces programmes prometteurs, comme le *Sexual Assault Prevention Program for Secondary Schools*, invitent les étudiants et les étudiantes à participer aux discussions sur les attitudes qui perpétuent la violence sexuelle. Ils font également la promotion de l'empathie entre pairs, y compris les enfants aborigènes qui sont relativement plus vulnérables à la violence. Dans le cadre de son engagement à faire de la non-violence et de l'égalité une réalité au sein des écoles, l'Australie a également investi dans la mise en œuvre de services de soutien psychologique dans les écoles et dans le développement de programmes de formation spécialisée pour les enseignants sur les méthodes d'enseignement positives.

Satisfaire aux besoins des groupes les plus à risque

L'Australie a reconnu que les filles et les garçons des communautés aborigènes et des îles du détroit de Torrès sont particulièrement vulnérables à la violence et aux mauvais traitements.²³³ Le pays a également entrepris des démarches pour lier la prévention de la violence en milieu scolaire avec son plan national, *Closing the Gap*, pour combattre les désavantages socioéconomiques des aborigènes.²³⁴ Les stratégies comprennent des subventions ciblées sur l'action communautaire qui mettent l'accent sur la création d'un dialogue interculturel, la compréhension et la collaboration entre les jeunes.²³⁵

Prochaines étapes

Les organisations de la société civile ont vivement conseillé à l'Australie de renforcer ses stratégies de prévention en faisant participer les hommes au travail de réduction de la VBG²³⁶ et en travaillant avec les communautés aborigènes pour la mise en œuvre de solutions locales.²³⁷ Au niveau international, le Comité de la CDE a déploré l'absence d'un commissaire dédié spécifiquement aux droits des enfants. Le Comité de la CDE a

également recommandé que l'Australie intensifie ses efforts pour la protection des enfants contre l'exposition à la violence par le biais de technologies informatiques.²³⁸

Philippines

Transformer un obstacle majeur en une mise en œuvre des politiques : normes sociales

Bannir toutes les formes de violence à l'égard des enfants

Le droit des enfants à vivre dans un environnement scolaire exempt de menace de violence est reconnu aux Philippines. Depuis 1991, des lois interdisent toutes les formes de violence et de discrimination envers les enfants²³⁹ et ont interdit l'utilisation des écoles à des fins militaires, telles que postes de commandement, casernes, détachements et entrepôts de fournitures.²⁴⁰ Le gouvernement a également interdit explicitement le harcèlement sexuel et les châtiments corporels dans les écoles.²⁴¹ Le ministère de l'Éducation a mené les efforts pour élaborer des directives de mise en œuvre, la formation des enseignants et un système national de protection de l'enfant en complément à cette approche législative.²⁴²

Malgré ces mesures législatives et politiques, le Comité de la CDE a indiqué en 2007 que les enseignants étaient responsables de 50 % des cas de mauvais traitements des enfants et que les enfants (surtout des filles) demeurent vulnérables à la violence commise par des concierges, chauffeurs d'autobus et directeurs.²⁴³ Une autre étude de base sur la violence en milieu scolaire a révélé qu'au moins 40 % des enfants de la première à la troisième année et 70 % des élèves de la quatrième à la sixième année ont été victimes d'une forme de violence en milieu scolaire.²⁴⁴

Faire participer des communautés entières à la lutte contre les préjugés individuels et pour faire évoluer les normes institutionnelles

En 2009, suivant une analyse des pratiques scolaires, le gouvernement a publiquement reconnu que les normes sociales profondément enracinées qui justifient l'exercice d'une autorité punitive sur les élèves par les enseignants ont favorisé la désobéissance aux politiques nationales.²⁴⁵ En réponse, le gouvernement s'est engagé à adopter le modèle « École amie des enfants » de l'UNICEF, en mettant l'accent sur la promotion de la non-discrimination, l'égalité de genre et la non-violence, sur la collaboration avec les enfants pour les aider à développer un programme d'études centré sur l'enfant, sur l'offre d'environnements scolaires sains et sûrs et sur la participation des familles et des communautés à des projets et activités qui profitent aux écoliers.

Selon la récente évaluation d'un programme pilote, le modèle fonctionne : presque tous les enfants (92 %) ont dit avoir le sentiment que leur école est plus adaptée aux enfants.²⁴⁶ L'expérience des Philippines confirme que les mesures politiques doivent être associées à un engagement à long terme à faire participer l'ensemble des communautés à l'adoption de nouveaux systèmes de croyances qui favorisent l'apprentissage dans des espaces sans violence.

Prochaines étapes

Bien que les Philippines aient passé des lois pour protéger les femmes et les enfants contre la violence, la mise en œuvre complète de ces lois ne va pas sans autres. Parmi les défis à surmonter, citons des lacunes dans le système judiciaire et l'échec des organismes nationaux et des unités locales des gouvernements à exercer une diligence raisonnable dans la mise en œuvre de leurs obligations juridiques et internationales envers les droits de l'homme.²⁴⁷



Jamaïque

Assortir les politiques nationales de ressources adéquates pour la mise en œuvre d'une approche multisectorielle pour la prévention de la VBG et les interventions en cas de VBG en milieu scolaire.

Dénoncer la violence communautaire et ses effets néfastes

Le gouvernement jamaïcain a publiquement reconnu la nature envahissante de la violence communautaire comme l'une des principales barrières à son développement socioéconomique. Le gouvernement jamaïcain a déclaré dans son rapport national 2009 :

La violence basée sur le genre est profondément paralysante pour le bien-être des femmes et leur niveau de productivité économique. La violence nuit à l'éducation lorsque les écoles doivent fermer ou que la fréquentation scolaire est négativement affectée. Les traumatismes affectent la réussite scolaire, la santé mentale et physique et la productivité.²⁴⁸

Poursuivre la création d'un corpus de données

Le gouvernement a noté que la VBG à l'école et autour des écoles est un problème sérieux, 57 % des victimes de violence sexuelle étant âgées de moins de 19 ans. Cependant, à cause du manque d'indicateurs de suivi nationaux spécifiques sur la violence qui touche les enfants dans les écoles ou ailleurs, la véritable étendue du problème est inconnue. Pour y répondre, la Jamaïque a élaboré un plan pour étudier la prévalence de la violence en fonction du sexe, de l'âge et du type de crime.²⁴⁹

Adopter des lois nationales fermes qui correspondent aux engagements internationaux envers les droits de l'homme.

Conformément à ses engagements juridiques internationaux, la Jamaïque a passé de nombreuses lois pour s'attaquer à la violence dans la prime

enfance et perfectionner le signalement obligatoire des mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'élaboration d'un registre des enfants.²⁵⁰ En appui à ces mesures, le gouvernement a mis l'accent sur la restructuration et la réforme de son système des services policiers et judiciaires de façon à offrir des services de soutien aux victimes et mettre fin à l'impunité des agresseurs.

Établir et financer des structures qui appuient la formation et la responsabilisation

La Jamaïque a également fait preuve d'un engagement réel envers la prévention de la violence et le soutien à la jeunesse vulnérable. Elle a affecté un supplément de fonds à la mise en œuvre de politiques au ministère de l'Éducation,^{251, 252} et a créé la *Task Force on Educational Reform* et le *Education Transformation Program*. Ces initiatives mettent l'accent sur la formation des enseignants et le leadership scolaire pour répondre à la violence et identifier les comportements antisociaux.²⁵³

Prochaines étapes

Bien que la Jamaïque affiche un réel engagement politique envers une approche multisectorielle, l'encadrement législatif est déficient. Malgré les intentions énoncées, le gouvernement n'a toujours pas interdit les châtiments corporels pour les enfants de plus de cinq ans. Les organisations de la société civile et le Bureau du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont relevé le manque de mise en œuvre au niveau juridique (particulièrement dans le cas du *Sexual Offences Act of 2009*) ainsi que la nécessité d'enquêtes efficaces et de poursuites en justice pour tous les cas de VBG.²⁵⁴

Royaume-Uni

Aborder la VBG dans les écoles dans le cadre d'une stratégie nationale pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

Le harcèlement est particulièrement répandu au Royaume-Uni. Selon l'enquête nationale sur le harcèlement en 2006, 69 % des enfants au Royaume-Uni sont victimes de harcèlement, 20 % des enfants admettent avoir commis des actes de harcèlement envers les autres et 85 % ont été témoins de harcèlement.²⁵⁵ Le harcèlement entre écoliers prend de plus en plus d'ampleur à cause de l'utilisation des technologies mobiles et des médias en ligne, poussant même certains à envisager le suicide.²⁵⁶

Prévention primaire dans les écoles

Le gouvernement du Royaume-Uni a développé une approche coordonnée pour la prévention de la VBG dans les écoles. L'intention principale consiste à travailler avec les enseignants et les écoles pour réduire le harcèlement sexuel et basé sexuelle et basée sur le genre dans les écoles, identifier les enfants à risque de violence²⁵⁷ et faire en sorte que les enseignants et les gouvernements soient légalement réceptifs aux besoins des victimes. Le ministère de l'Éducation développe des programmes de formation qui sont sensibles au genre, exigeant des écoles d'enseigner le concept de consentement sexuel,²⁵⁸ et de travailler avec les jeunes pour transformer les attitudes et comportements qui justifient le harcèlement basé sur le genre, l'orientation sexuelle et/ou l'origine ethnique.²⁵⁹

Une approche nationale intégrée pour mettre fin à la violence en milieu scolaire et à la violence à l'égard des femmes et des filles

Le Royaume-Uni a explicitement reconnu le besoin de s'attaquer à la VBG à l'école et autour des écoles dans le cadre d'une stratégie plus globale pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles au sein des communautés.

En incorporant des objectifs de non-violence en milieu scolaire dans son plan d'action national pour éliminer la violence contre les femmes, le Royaume-Uni a évité une intervention fragmentaire pour la violence basée sur le genre sous toutes ses formes.

Le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à s'attaquer à la violence contre les femmes et les filles par le biais d'une approche nationale coordonnée interinstitutions. Il s'est également engagé envers des consultations sérieuses au départ du processus et continues, la révision des politiques et des interventions. En mars 2012, il a lancé et mis à jour un plan d'action national sur la violence contre les femmes et les filles contenant des stratégies précises et ciblées dans les domaines suivants : prévention de la violence, transformation des attitudes, services aux victimes et responsabilisation des agresseurs.²⁶⁰

Cette approche nationale et interinstitutions de la violence contre les femmes est assortie de lois et de politiques solides qui interdisent toutes les formes de VBG et protègent les victimes. Par exemple, le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec d'autres secteurs gouvernementaux, s'est engagé à renforcer les poursuites en justice et les enquêtes sur les infractions sexuelles, à venir en aide aux victimes de violence sexuelle et à en prévenir l'occurrence en s'attaquant aux stéréotypes néfastes et largement répandus concernant le viol.²⁶¹

Établir des partenariats entre les secteurs

Reconnaissant que les modèles de prévention efficaces requièrent une collaboration entre de multiples secteurs, l'association des chefs de police, en partenariat avec le gouvernement du Royaume-Uni, a mis sur pied *Operation Encompass*, une initiative qui encourage les partenariats efficaces entre les services de police et les écoles, notamment pour l'appui aux enfants qui sont victimes de mauvais traitements.²⁶²

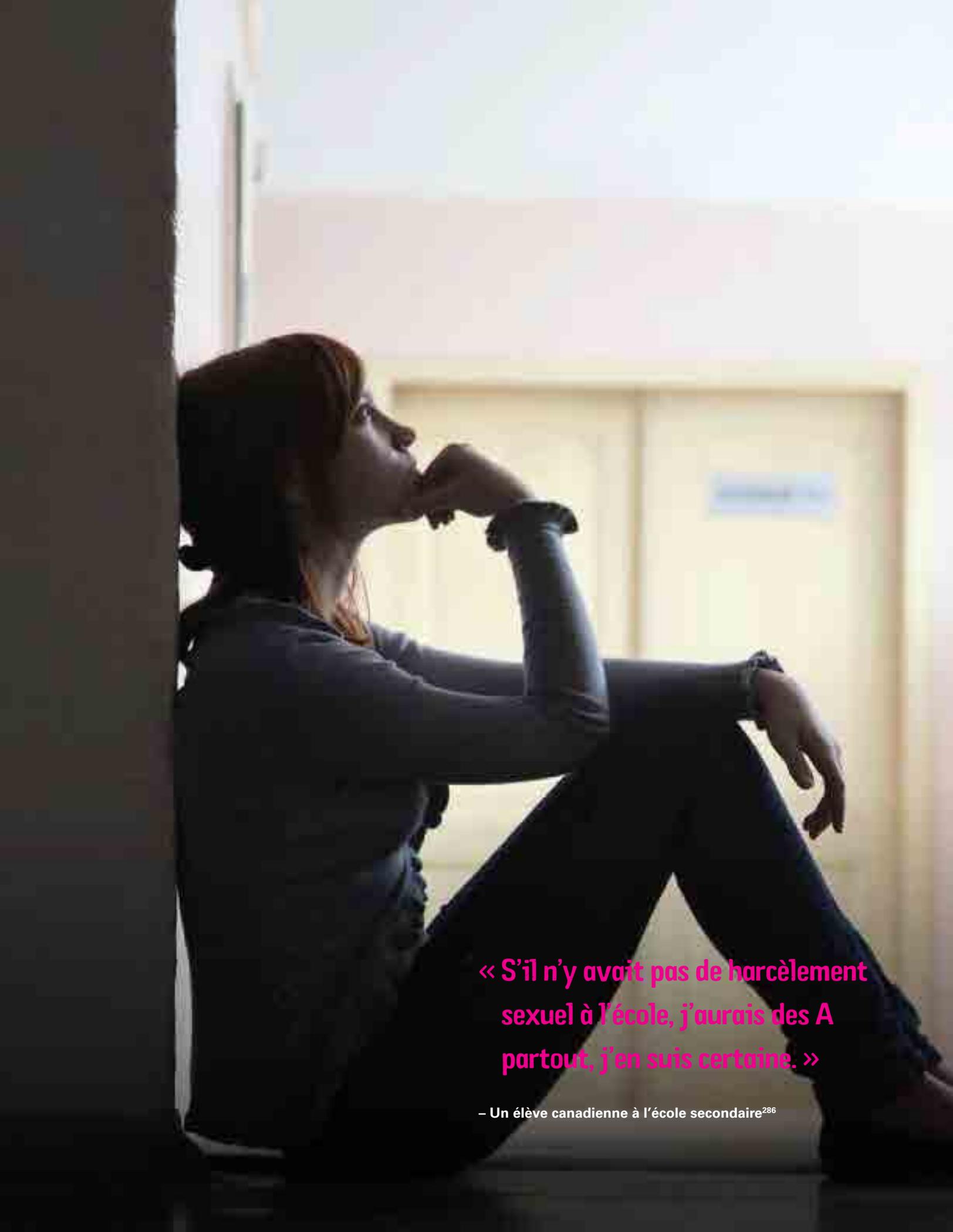
Prochaines étapes

Le Royaume-Uni a pris un ferme engagement politique envers une action politique intégrée. Cependant, les organisations de la société civile ont recommandé que le gouvernement du Royaume-Uni renforce la mise en œuvre des politiques au niveau local en prévoyant un financement suffisant pour appuyer et assurer l'exécution de ses engagements politiques.²⁶³ Des demandes pour de meilleurs services de soutien aux victimes dans les écoles ont également été exprimées.²⁶⁴



Conclusion – perspectives mondiales

La VBG à l'école et autour des écoles touche chaque année des millions d'enfants dans le monde. Aucun gouvernement n'est à l'abri des défis qu'entraînent la prévalence de la VBG et ses répercussions sur la réalisation du droit des filles à l'éducation et leur accès à une éducation de qualité. Les gouvernements doivent en faire davantage pour libérer le potentiel des filles, pour le bénéfice de tous, et pour faire en sorte que tous les enfants puissent être libres d'apprendre sans peur.

A young woman with red hair is sitting on the floor in a hallway, leaning against a dark wall on the left. She is looking out a large window on the right, which is brightly lit. She has her hand near her chin in a thoughtful pose. She is wearing a dark long-sleeved top and dark pants. The hallway has a light-colored door in the background.

« S'il n'y avait pas de harcèlement sexuel à l'école, j'aurais des A partout, j'en suis certaine. »

– Un élève canadienne à l'école secondaire²⁸⁶

- 1 Ce chiffre correspond à la meilleure estimation de Plan, fondée sur les données disponibles auprès de l'Institut de statistique de l'UNESCO, sous www.uis.unesco.org.
- 2 En 2000, 189 nations ont promis de libérer les peuples de l'extrême pauvreté et des privations multiples. Cet engagement a donné naissance aux huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'OMD 2 est d'assurer l'éducation primaire pour tous et l'OMD 3 est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La date de 2015 a été retenue pour la réalisation de ces objectifs. Voir <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/> (consulté le 26 juillet 2012).
- 3 UNICEF (2009). Child Protection from Violence, Exploitation, and Abuse. Disponible à l'adresse suivante : http://www.unicef.org/media/media_45451.html (consulté le 27 juin 2012).
- 4 Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles subissent des actes de violence en milieu scolaire chaque année. L'estimation de Plan est basée sur le calcul suivant : l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants en 2006 a indiqué que 20 à 65 % des enfants d'âge scolaire ont subi des actes de harcèlement verbal, forme la plus courante de violence dans les écoles. Selon le Recueil de données mondiales sur l'éducation de l'UNESCO 2011, un total de 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire et Plan estime que 20 % de la population mondiale des élèves représentent 246 millions d'enfants. Donc, Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles sont victimes de VBGMS chaque année. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 5 Organisation mondiale de la Santé (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève, OMS. Secrétaire général des Nations Unies (2006). Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, p. 12. New York, Nations Unies.
- 6 Organisation mondiale de la Santé (2005). WHO Multi-Country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women: Initial Results on Prevalence, Health Outcomes, and Women's Responses. Genève, OMS.
- 7 Chinyama, V. et Mwabe, J. (2007). Kenya: Sexual Violence Afflicts the Lives of Children at a School in Central Kenya. Disponible à l'adresse suivante : http://www.unicef.org/infobycountry/kenya_39054.html (consulté le 31 juillet 2012).
- 8 Organisation mondiale de la Santé (2012). Global School-Based Student Health Survey. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.who.int/chp/gshs/en> (consulté le 24 juillet 2012).
- 9 NGO Advisory Council for follow-up to the UN Study on Violence against Children (2011). Five Years On: A global update on violence against children. Disponible à l'adresse suivante : http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf (consulté le 2 août 2012).
- Les références 10 à 24 sont spécifiques à la version originale de ce rapport, qui peut être téléchargée à <http://plancanada.ca/safeschools>
- 25 On estime qu'au moins 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire à une date donnée. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). *Recueil des données mondiales sur l'éducation : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 26 UNICEF (2009). Protection de l'enfant. Centre de presse de l'UNICEF. Disponible sur http://www.unicef.org/media/media_45451.html Consulté le 27 juin 2012.
- 27 Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles subissent des actes de violence en milieu scolaire chaque année. L'estimation de Plan est basée sur le calcul suivant : l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants en 2006 a indiqué que 20 à 65 % des enfants d'âge scolaire ont subi des actes de harcèlement verbal – forme la plus courante de violence dans les écoles. Selon le Recueil de données mondiales sur l'éducation de l'UNESCO 2011, 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire et Plan estime que 20 % de la population mondiale d'élèves représente 246 millions d'enfants. Donc, Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles sont victimes de VBGMS chaque année. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 28 Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude de l'ONU sur la violence contre les enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012.
- 29 Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plan (2008). *Apprendre sans peur : la campagne mondiale pour mettre fin à la violence dans les écoles*. Woking, Plan.
- 30 Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plan (2008). *Apprendre sans peur : la campagne mondiale pour mettre fin à la violence dans les écoles*. Woking, Plan International.
- 31 Banque mondiale (2011). *The EdStats Newsletter: The World Bank Education Statistics Newsletter*, vol. 5, no. 1. Washington DC, World Bank. Disponible sur <http://siteresources.worldbank.org/EXTEDSTATS/Resources/3232763-1197312825215/EdStatsNewsletter22.pdf> Consulté le 26 juillet 2012.
- 32 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-130. Genève, étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 33 Lloyd, C. B. (2009). *New Lessons: The Power of Educating Adolescent Girls. A Girls Count Report on Adolescent Girls*. New York, The Population Council.
- 34 Une étude de la DANIDA en 1999 portant sur 25 centres de téléenseignement au Malawi qui instruisent jusqu'à 70 % des élèves du secondaire a révélé que les principaux problèmes cités par toutes les filles interviewées étaient la violence sexuelle et les grossesses. Rapport des chercheurs de l'Institute of Development Studies sur les études en collaboration avec les représentants du ministère de l'Éducation en Éthiopie, Guinée et Tanzanie, *Home Factors: Wary parental views on schooling of girls, risk of early pregnancy' et 'Distance to School: Parents fear additionally for the safety of girls while traveling'*. Source : Bista, M.B. et Cosstick, F.E. (2005). *Providing Education to Girls from Remote and Rural Areas: Advocacy Brief*. Bangkok, UNESCO.
- 35 Plan et Child Helpline International (2011). *Utiliser des lignes de secours pour enfants pour protéger les enfants contre la violence en milieu scolaire*.
- 36 United States Agency for International Development (2008). *Safe Schools Program: Final Report*. Washington, DC, USAID.
- 37 Pinheiro, P. S. (2006). *Rapport mondial sur la violence contre les enfants*, pp. 128-130. Genève, Étude du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 38 Save the Children (2010). *The Future is Now: Education for Children in Countries Affected by Conflict*. London, Save the Children. / UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO. / Enfants Soldats International. Disponible sur <http://www.child-soldiers.org/faq.php> Consulté le 15 août 2012. Les estimations mondiales suggèrent que les filles pourraient représenter entre 10 et 30 % des enfants des forces combattantes.
- 39 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 40 Plan (2008). *Apprendre Sans Peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*. Woking, Plan.
- 41 Plan (2008). *Apprendre Sans Peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*. Woking, Plan.
- 42 UNICEF (2011). *La situation des enfants dans le monde 2011. L'adolescence – l'âge de tous les possibles*. New York, UNICEF.
- 43 Lloyd, C. B. (2009). *New Lessons: The Power of Educating Adolescent Girls. A Girls Count Report on Adolescent Girls*. New York, The Population Council.
- 44 Plan (2009). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2009 : Les filles dans l'économie mondiale*, p. 26. Woking, Plan.
- 45 Plan (2007). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2007*, p. 44. Woking, Plan.
- 46 Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève, OMS. / Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, p. 12. New York, Nations Unies.

- 47 UNFPA (2003). *FNUAP et les jeunes*, p. 3. New York, Fonds des Nations Unies pour la population.
- 48 Organisation mondiale de la Santé (2005). *OMS Étude multi-pays sur la santé des femmes et la violence domestique. Premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*. Genève, OMS.
- 49 Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 50 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 51 Human Rights Watch (2009). *Sabotage Schooling: Naxalite Attacks and Police Occupation of Schools in India's Bihar and Jharkhand States*. New York, Human Rights Watch. / Human Rights Watch (2010). 'Targets of Both Sides'. *Violence against Students, Teachers, and Schools in Thailand's Southern Border Provinces*. New York, Human Rights Watch. / Commission des droits de l'homme des Nations Unies (2005). *Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Colombie*. Conseil économique et social des Nations Unies.
- 52 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*, p. 15. Paris, UNESCO.
- 53 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010 : Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*, p. 51. Woking, Plan.
- 54 Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 55 Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2012). *Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/en> Consulté le 24 juillet 2012.
- 56 Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2012). *Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/en> Consulté le 24 juillet 2012.
- 57 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 58 Crick, N. et Grotpeter, J. K. (1995). 'Relational Aggression, Gender, and Social-Psychological Adjustment', *Child Development*, vol. 66, no. 3, pp. 710-22.
- 59 Simmons, R. (2002). *Odd Girl Out: The Hidden Culture of Aggression in Girls*. New York, First Mariner Books.
- 60 Crick, N. et Grotpeter, J. K. (1995). 'Relational Aggression, Gender, and Social-Psychological Adjustment', *Child Development*, vol. 66, no. 3, pp. 710-22.
- 61 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 62 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010 : Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*. Woking, Plan.
- 63 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne pour en finir avec la violence à l'école*, p. 35. Woking, Plan.
- 64 BBC News (2012). 'Brighton Father Calls for New Cyber Bullying Laws'. Disponible sur <http://www.bbc.co.uk/news/uk-england-sussex-17299736> Consulté le 30 juillet 2012.
- 65 Plan (2012). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école, troisième rapport d'avancement*, p. 5. Woking, Plan.
- 66 Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude du Secrétaire Général sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plus de la moitié des enfants à l'école secondaire au Ghana ont déclaré être fouettés par les enseignants, causant chez nombre d'entre eux des blessures graves. Source : Twum-Danso, A. (2010). "You Do Not Beat the Child to Spoil His Life but Because You Want to Straighten It": Understanding the Physical Punishment of Children in Ghana". Présentation pour le African Families and Child Protection Research Seminar, University of Sheffield, Royaume-Uni, 8 octobre 2008. / Au Zimbabwe, 67 % des enfants ont déclaré que les enseignants infligent régulièrement des châtimements corporels. Au Bangladesh, 91 % des écoliers déclarent subir des châtimements corporels. Source : The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (2011). *Prohibiting all Corporal Punishment in Schools: Global Report 2011*. Londres, The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. / Dans 20 États des États-Unis, les enfants sont régulièrement fessés avec une pagaie de bois ou avec une règle, et dans certains cas pincés, frappés, jetés sur le sol et immobilisés de façon suffisamment violente pour causer des blessures. En Égypte, 80 % des garçons et 67 % des filles subissent des châtimements corporels dans les écoles. Source : Legal Assistance Centre, Gender Research and Advocacy Project (2010). *Corporal Punishment: National and International Perspectives*. Windhoek, Namibia, Legal Assistance Centre. / Même lorsque interdit officiellement, les châtimements corporels se poursuivent dans certains États sans conséquences apparentes pour ceux qui le commettent. Au Cameroun par exemple, les châtimements corporels sont illégaux dans les écoles mais près de 97 % des élèves déclarent qu'on en fait usage. Source : Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 67 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 13. Woking, Plan.
- 68 Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude du Secrétaire Général sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 13. Woking, Plan.
- 69 Comité des droits des enfants (2006). Observations générales du Comité sur les châtimements corporels, Observation générale n° 8 : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtimements corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtimements. Disponible sur http://www.endcorporalpunishment.org/pages/hrlaw/crc_session.html Consulté le 30 juillet 2012.
- 70 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 16. Woking, Plan.
- 71 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*, p. 21.
- 72 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*.
- 73 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*.
- 74 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants. / On estime qu'au moins 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire et secondaire à une date donnée. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 75 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-130. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Dans les consultations régionales dans le cadre de cette étude, les abus physiques et psychologiques, la violence verbale, le harcèlement et la violence sexuelle dans les écoles ont été régulièrement donnés comme causes d'absentéisme, de décrochage et de manque de motivation pour la réussite scolaire.
- 76 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 77 Lianga, H. et al. (2007). 'Bullying, Violence, and Risk Behavior in South African School Students', *Child Abuse & Neglect*, vol. 31, no. 2, pp. 161-71.
- 78 Conteras, M. et al (2012). *Bridges to Adulthood: Understanding the Lifelong Influence of Men's Childhood Experience of Violence*. Washington DC, ICRW et Instituto Promundo.
- 79 United States Agency for International Development (2006). *Addressing Gender-Based Violence through USAID's Health Programs: A Guide for Health Sector Program Officers*. Washington DC, USAID.

- 80 Inter-Agency Standing Committee, Gender Handbook in Humanitarian Action (2006). *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs - Equal Opportunities*. New York, Inter-Agency Standing Committee.
- 81 Connell, R. et Messerschmidt, J. W. (2005). 'Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept', *Gender and Society*, vol. 19, no. 6, p. 829-59. L'usage du terme homophobie comprend ici la d'inclure transphobie : discrimination contre les personnes transsexuelles ou transgenres fondée sur l'expression de leur identité de genre.
- 82 UNESCO (2010). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 83 International Centre for Research on Women (2007). *New Insights on Preventing Child Marriage: A Global Analysis of Factors and Programs*. Washington DC, International Centre for Research on Women.
- 84 UNICEF (2011). *La situation des enfants dans le monde 2011. L'adolescence – l'âge de tous les possibles*. New York, UNICEF
- 85 Human Rights Watch (2001). *Scared at School: Sexual Violence against Girls in South-African Schools*. New York, Human Rights Watch. Disponible sur <http://www.hrw.org/reports/2001/03/01/scared-school> Consulté le 30 juillet 2012.
- 86 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010 : Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*, p. 51. Woking, Plan.
- 87 Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 88 Jones, L. et al (2012). 'Prevalence and Risk of Violence against Children with Disabilities: A Systematic Review and Meta-Analysis of Observational Studies'. *The Lancet*. Disponible sur [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(12\)60692-8/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(12)60692-8/abstract) Consulté le 24 juillet 2012.
- 89 Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006). *Some Facts About Persons with Disabilities*. Disponible sur <http://www.un.org/disabilities/convention/facts.shtml> Consulté le 8 août 2012.
- 90 Ministry of Women and Child Development, Government of India (2007). *Study on Child Abuse: India 2007*. New Delhi, Ministry of Women and Child Development, Government of India. / Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 91 UNESCO (2010). *Bonnes pratiques et politiques en matière d'éducation au VIH et à la santé. Livret 8 : Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe* (anglais uniquement). Paris, UNESCO. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002164/216493e.pdf> Consulté le 25 juillet 2012.
- 92 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 93 Les attitudes sociales discriminatoires sur l'identité de genre atypique mènent également à l'intimidation transphobe.
- 94 Kulke, U. (2011). *Developing Sustainable, Country-Specific Social Protection Schemes: Towards Social Protection For All*, p. 2. Background Paper for the Doha Forum on Decent Work and Poverty Reduction, 25, 26 octobre 2011, Doha, Qatar.
- 95 Burton, P. (2005). *Suffering at School: Results of the Malawi Gender-Based Violence in Schools Survey*. Pretoria, Institute for Security Studies.
- 96 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*.
- 97 George, E. (2001). *Scared at School: Sexual Violence Against Girls in South African Schools*. New York, Human Rights Watch.
- 98 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 42. Woking, Plan.
- 99 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*, p. 24.
- 100 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 101 Bary, H. et al (2009). *Études sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso*. Burkina Faso, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Économie et des Finances, Bureau d'études ARC, UNFPA.
- 102 UNESCO (2011). *UNESCO Leads New Anti-Bullying Initiative*. Paris, UNESCO. Disponible sur http://www.unesco.org/new/en/media-services/singleview/news/unesco_leads_new_anti_bullying_initiative/ Consulté le 14 mai 2012.
- 103 Wible, B. (2004). *Making Schools Safe for Girls: Combating Gender-Based Violence in Benin*, p. 18. Academy for Educational Development. Disponible sur http://www.ungei.org/resources/files/aed_g18937english.pdf Consulté le 30 juillet 2012.
- 104 Forum pour la politique africaine de l'enfance (2006). *Born to High Risk: Violence Against Girls in Africa*, p. 27. Addis Ababa, Le Forum pour la politique africaine de l'enfance. Disponible sur http://cfsc.trunky.net/uploads/Publications/9.Born_to_High_Risk_Violence_against_Girls_in_Africa.pdf Consulté le 30 juillet 2012.
- 105 UNICEF (2011). *Boys and Girls in the Life Cycle: Sex-Disaggregated Data on a Selection of Well-Being Indicators, from Early Childhood to Young Adulthood*. New York, UNICEF
- 106 Dunne, M. et al (2006). 'Gender Violence in Schools in the Developing World', *Gender and Education*, vol. 18, no. 1, pp. 75-98.
- 107 UNESCO (2010). *Report on UNESCO's Online Discussion on the Beijing Platform for Action's Strategic Objective B. Education and Training of Women*. Paris, UNESCO.
- 108 Kim, J. et Bailey, S. (2003). *Unsafe Schools: A Literature Review of School-Related Gender-Based Violence in Developing Countries*. Washington DC, USAID.
- 109 Melchiorre, A. (2010). *The Missing Link: Using the Dynamics of Human Rights Advocacy to Enhance Gender Equality in Education for Girls and Women in Situations of Extreme Poverty*. Londres, Right to Education Project.
- 110 Grant, M. et Hallman, K. (2006). *Pregnancy-Related School Dropout and Prior School Performance in South Africa*. New York, Population Council.
- 111 Ogunyemi, B. (2000). 'Knowledge and Perception of Child Sexual Abuse in Urban Nigeria: Some Evidence from a Community-Based Project', *African Journal of Reproductive Health*, vol. 4, no. 2, pp. 42-52.
- 112 Human Rights Watch (2001). *Scared at School: Sexual Violence against Girls in South-African Schools*. New York, HRW. Disponible sur <http://www.hrw.org/reports/2001/03/01/scared-school> Consulté le 30 juillet 2012.
- 113 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010 : Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*, p. 26. Woking, Plan.
- 114 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 115 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 116 Jones, N. et al (2008). *Painful Lessons: The Politics of Preventing Sexual Violence and Bullying at School*. London, Overseas Development Institute, Woking, Plan.
- 117 Taylor, C. & Peter, T. et al (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*. Toronto, Egale Canada Human Rights Trust.
- 118 Department of Education Office for Civil Rights (2011). *Sexual Violence Background, Summary, and Fast Facts*.
- 119 Le Centre pour les droits reproductifs (2011). *Call to Address Institutionalized Sexual Violence in Latin America's Schools*. Disponible sur <http://reproductiverights.org/en/press-room/call-to-address-institutionalized-sexual-violence-in-latin-america's-schools> Consulté le 31 juillet 2012.
- 120 *Denouncing Sexual Violence against Adolescent Girls in Bolivia*. 144th Session of Hearings Inter-American Commission on Human Rights, 2012. Documents préparés pour l'audience thématique du 28 mars 2012.
- 121 Centres for Disease Control and Prevention (2007). *Global School Based Health Survey. Ghana: 2007 Fact Sheet*. Disponible sur http://www.who.int/chp/gshs/2007_Ghana_fact_sheet.pdf Consulté le 31 juillet 2012.
- 122 The Republic of Uganda and School Health Services (2003). *Global School Based Student Health Study 2003. Uganda Country Report*. Disponible sur http://www.who.int/chp/gshs/Uganda%20Final_Report.pdf Consulté le 31 juillet 2012.

- 123 Chinyama, V. et Mwabe, J. (2007). *Kenya: Sexual Violence Afflicts the Lives of Children at a School in Central Kenya*. Disponible sur http://www.unicef.org/infobycountry/kenya_39054.html Consulté le 31 juillet 2012.
- 124 Topp, S.M. et al (2012). *Boys are More Vulnerable than Girls to School-Related Gender-Based Violence: Results from a Survey in Zambia*. Population Council.
- 125 UNICEF (2010). *Child Poverty and Disparities in Mozambique*. Summary Report. Maputo, UNICEF.
- 126 Khan, S., Bondyopadhyay A., Mulji, K. (2005). *From the Front Line: A Report of a Study into the Impact of Social, Legal and Judicial Impediments to Sexual Health Promotion, Care and Support for Males Who have Sex with Males in Bangladesh and India*. Naz Foundation International.
- 127 Cross, D. et al (2009). *Australian Covert Bullying Prevalence Study*. Perth, Child Health Promotion Research Centre, Edith Cowan University.
- 128 Leach, F. (2003). 'Learning to be Violent: The Role of the School in Developing Adolescent Gendered Behaviour', *Compare: A Journal of Comparative Education*, vol. 33, no. 3, pp. 385-400.
- 129 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 130 Nhundu, T. J. et Shumba, A. (2001). 'The Nature and Frequency of Reported Cases of Teacher-Perpetrated Child Sexual Abuse in Rural Primary Schools in Zimbabwe', *Child Abuse & Neglect*, vol. 25, no. 11, pp. 1517-34.
- 131 Harber, C. (2001). 'Schooling and Violence in South Africa: Creating a Safer School', *Intercultural Education*, vol. 12, no. 3, pp. 261-71.
- 132 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 133 Organisation mondiale de la Santé (2012). *Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/en> Consulté le 20 avril 2012.
- 134 Organisation mondiale de la Santé (2004). *Zambia: Global School-Based Student Health Survey 200*, p. 10. Lusaka, Organisation mondiale de la Santé.
- 135 Plan International Afrique de l'Ouest (2012). *BIAAG 2012 Research: Overall Report – Girls' Retention and Performance in Primary and Secondary Education: Makers and Breakers*. Dakar, Plan International Afrique de l'Ouest.
- 136 Plan International Afrique de l'Ouest (2012). *BIAAG 2012 Research: Overall Report – Girls' Retention and Performance in Primary and Secondary Education: Makers and Breakers*. Dakar, Plan International Afrique de l'Ouest.
- 137 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 138 Jones, N. et al (2008). *Painful Lessons: The Politics of Preventing Sexual Violence and Bullying at School*. Londres, Overseas Development Institute, Woking, Plan.
- 139 UNESCO (2010). *L'Éducation prise pour cible*. Paris, UNESCO. / Secrétaire du conseil des Nations Unies (2012). *Les enfants et le conflit armé : Rapport du Secrétaire Général, S/2012/261*. New York, Assemblée générale des Nations Unies et Conseil de sécurité. / Human Rights Watch (2006). *Lessons in Terror: Attacks on Education in Afghanistan*. New York, Human Rights Watch. / Human Rights Watch (2010). *"Their Future is at Stake": Attacks on Teachers and Schools in Pakistan's Balochistan Province*. New York, Human Rights Watch.
- 140 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cache : les conflits armés et l'éducation*, p. 15. Paris, UNESCO.
- 141 UNICEF (2005). *Regional Consultation on Violence Against Children in South Asia.. Islamabad, Pakistan, 19-21 mai 2005*. Islamabad, UNICEF.
- 142 Ministry of Women and Child Development, Government of India (2007). *Study on Child Abuse: India 2007*. New Delhi, Ministry of Women and Child Development, Government of India.
- 143 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 144 Organisation mondiale de la Santé (2007). *Myanmar Fact Sheet: Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur http://www.who.int/chp/gshs/Myanmar_2007_fact_sheet.pdf Consulté le 26 juillet 2012.
- 145 Secretariat of the Pacific Community (2009). *Solomon Islands Family Health and Support Study: A Study on Violence Against Women and Children*. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Secretariat of the Pacific Community. Disponible sur http://www.spc.int/hdp/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=39&dir=ASC&order=name&Itemid=44&limit=5&limitstart=0 Consulté le 15 août 2012.
- 146 Secretariat of the Pacific Community (2009). *Solomon Islands Family Health and Support Study: A Study on Violence Against Women and Children*. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Secretariat of the Pacific Community. Disponible sur http://www.spc.int/hdp/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=39&dir=ASC&order=name&Itemid=44&limit=5&limitstart=0 Consulté le 15 août 2012.
- 147 Nations Unies : Unlearning Intolerance Seminar (2009). *CyberHate: Danger in Cyber Space*. Disponible sur <http://www.un.org/en/unlearningintolerance/> Consulté le 23 avril 2012.
- 148 Cross, D. et al (2009). *Australian Covert Bullying Prevalence Study*. Perth, Child Health Promotion Research Centre, Edith Cowan University.
- 149 National Council for Childhood and Motherhood (2005). *The MENA Regional Consultation on Violence Against Children for the United Nations Study on Violence Against Children*. Le Caire, Secrétariat de l'étude de l'ONU sur la violence.
- 150 UN News Centre (2011). *UNICEF Urges Better Protection of Children in Middle East and North Africa*. Disponible sur <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=38155&Cr=unicef&Cr1> Consulté le 20 avril 2012.
- 151 Save the Children Sweden (2012). *Child Led Data Collection: Experiences, Findings, and Lessons Learnt*. Beyrouth, bureau régional pour le Moyen-Orient et Afrique du Nord.
- 152 Résultats d'enquêtes de l'OMS sur la santé des élèves à l'école en Algérie (2011), Djibouti (2007), Égypte (2006), Jordanie (2007), Koweït (2011), Liban (2011), Maroc (2010), Oman (2010), Tunisie (2008), Émirats arabes unis (2010) et Yémen (2008).
- 153 Secretariat General of the League of Arab States (2010). *Comparative Arab Report on Implementing the Recommendations of The UN Secretary-General's Study on Violence against Children*. Cairo, Department of Family and Childhood: Social Affairs Sector.
- 154 Nations Unies (2010). Comité des droits de l'enfant, cinquante-quatrième séance. *Considération des rapports soumis par les États parties sous l'article 44 de la Convention. Concluding Observations finales du Comité des droits de l'enfant. Argentine (CRC/C/ARG/CO/3-4)*.
- 155 SRSRG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 156 Montaña, S. (2007). *¡Ni una más! El derecho a vivir una vida libre de violencia en América Latina y el Caribe*. Santiago, Economic Commission for Latin America and the Caribbean.
- 157 Contreras, J. M. et al (2010). *Sexual Violence in Latin America and the Caribbean: A Desk Review*. Sexual Violence Research Initiative.
- 158 UNICEF (2006). *Violence Against Children in the Caribbean Region, Regional Assessment. Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. Panama City, UNICEF.
- 159 Viscardi, N. (2003). *Enfrentando la Violencia en las Escuelas: Un Informe de Uruguay*, pp. 153-201. Brasília, UNESCO, *Violência na Escola: América Latina e Caribe*. / Abramovay, M. (2003). *Enfrentando a Violência nas Escolas: Um Informe do Brasil*, pp. 89-147. Brasília, UNESCO, *Violência na Escola: América Latina e Caribe*.
- 160 Stonewall School Report (2007). *The School Report: The Experiences of Young Gay People in Britain's Schools*. Disponible sur http://www.stonewall.org.uk/at_school/education_for_all/quick_links/education_resources/4004.asp Consulté le 25 juillet 2012.
- 161 Green, R. et al (2010). *Characteristics of Bullying Victims in Schools: Rapport de recherche : DFE-RR001*. Londres, Department for Education.
- 162 Bodin, D. (2005). *Violence at School: Background Paper for the Europe and Central Asia Regional Consultation for the UN Study on Violence against Children*. Ljubljana, Nations Unies.
- 163 INRA (Europe) (1999). *Europeans and Violence against Children*. Brussels, Secrétariat général de la Commission européenne.
- 164 Kane, J. (2008). *Violence in Schools*. Bruxelles, Commission européenne.

- 165 Currie, C. et al (2004). *Young People's Health in Context; Health Behaviour in School-Aged Children (HBSC) Study: International Report from the 2001/2002 Survey*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- 166 Organisation mondiale de la Santé (2006). *Tajikistan Fact Sheet: Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/2006%20Tajikistan%20Fact%20Sheet.pdf> Consulté le 25 juillet 2012.
- 167 Moore, K. et al (2008). *School Violence in OECD countries*. Woking, Plan.
- 168 Shively, M. et Mulford, C. (2007). 'Hate Crime in America: The Debate Continues', *NIJ Journal*, no. 257, pp. 8-13.
- 169 U.S. Department of Justice and Federal Bureau of Investigation (2009). *Hate Crime Statistics*. Disponible sur <http://www2.fbi.gov/ucr/hc2009/locationtype.html> Consulté le 24 avril 2012.
- 170 Steeves, V. (2005). *Young Canadians in a Wired World: Phase II*. Ottawa, Réseau Éducation-Médias.
- 171 Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 3(a).
- 172 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 4 et 9. / Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 27 et 31(c) (iii).
- 173 Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 65.
- 174 Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphes 3(f) (g), 46, et 61.
- 175 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 39.
- 176 Assemblée générale des Nations Unies (1993). Déclaration de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, A/RES/48/104. / Comité de la CEDAW (1992). Recommandation générale n° 19. Violence à l'égard des femmes. Paragraphe 1.
- 177 Comité de la CEDAW (2010). Recommandation générale n° 28. Les obligations fondamentales des États parties découlant de l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Paragraphe 19.
- 178 Conseil de l'Europe, Charte Sociale Européenne (1961), ETS 35.
- 179 Conseil de l'Europe, Charte Sociale Européenne (révisée) (1996), ETS 163.
- 180 Conseil de l'Europe, Comité européen des droits sociaux (2001), Charte Sociale Européenne (révisée), Conclusions XV-2, Vol. 2, p. 26.
- 181 Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 34. / Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (2005). Observation générale n° 16.
- 182 Comité de la CDE, Observations générales à l'Australie (2012), CRC/C/AUS/CO/4, 60^e session.
- 183 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 28(2).
- 184 Nations Unies (2006). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 8. Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Paragraphe 7.
- 185 Nations Unies (2006). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 8. Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Paragraphes 2, 11 et 22.
- 186 Nations Unies (2006). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 8. Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Paragraphe 35.
- 187 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDPC) (1966). UNTS, Vol. 999, p. 171.
- 188 Comité des droits de l'homme (1992). Observation générale n° 20 : Remplace l'observation générale n° 7 concernant l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Art. 7). Paragraphe 5.
- 189 Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (1999). Mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Observation générale n° 13. Le droit à l'éducation (Article 13 du Pacte).
- 190 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (2003), *Curtis Francis Doebbler v. Sudan*, Comm. No. 236/2000.
- 191 Voir exemple : *Tyrer v. United Kingdom* (1978) (application n° 5856/72, 1978) et *Campbell and Cosans v. United Kingdom* (25 fév. 1982, Series A No. 48, 4 EHRR 293, 40 1982).
- 192 Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000). A/RES/54/263. Articles 1 et 2.
- 193 Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007) CETS No. 201, Article 1.
- 194 Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007) CETS No. 201. Articles 4, 5, 6 et 8.
- 195 Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007) CETS No. 201. Articles 12 et 13.
- 196 Charte africaine (Banjul) des droits de l'homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981, OAU Doc. CAB/LEG/67/3 rev. 5, 21 I.L.M. 58 (1982), entrée en vigueur le 21 octobre 1986.
- 197 Charte africaine (Banjul) des droits de l'homme et des peuples. Articles 3(4) et 4(2) (a).
- 198 Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain (1990). OAU Doc. Cab/Leg/24.9/49.
- 199 Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain. Articles 16 et 27.
- 200 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 28.
- 201 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 1. Les buts de l'éducation. Paragraphe 17 / Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. Article 29.
- 202 Comité de la CEDAW (2010). Observation générale n° 28. Les obligations fondamentales des États parties découlant de l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Paragraphe 21. / Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) (1987), G.A. res. 2106 (XX), annexe, 20 U.N. GAOR Supp. (No. 14) à 47, U.N. Doc. A/6014 (1966), 660 U.N.T.S. 195, Article 5. / Comité CERD (2000). Observation générale n° 25. Paragraphes 1 et 2. / Comité CERD (1997). Observation générale n° 23. / Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones (2007). Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 2 octobre 2007, A/RES/61/295. / Convention relative aux droits des personnes handicapées (2007). A/RES/61/106. Articles 4(1), 6 et 7.
- 203 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 1. Les buts de l'éducation. Paragraphe 10.
- 204 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 1. Les buts de l'éducation. Paragraphes 17 et 18. / Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 29.
- 205 CEDAW Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1979). Articles 10(c) et 5(a). / Comité de la CEDAW (1987). Observation générale n° 3.
- 206 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 1. Les buts de l'éducation. Paragraphe 18.
- 207 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 29(1).
- 208 Tandis que ce rapport se penche sur l'action gouvernementale, il vise à couvrir les stratégies de prévention de la violence dans les écoles privées et les écoles publiques.
- 209 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies. Paragraphes 96, 100 et 111.
- 210 Pour accéder à la liste des écoles adaptées aux enfants et pour en apprendre davantage sur *UNICEF Framework for Rights-based, child-friendly Education Systems and Schools*, voir http://www.unicef.org/lifeskills/index_7260.html#A%20Framework%20for%20Rights-Based,%20Child-Friendly

- 211 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*, pp. 20-23, 30-34. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 212 Sheppard, B. et Knight, K. (2011) *Disarming Schools: Strategies for Ending the Military use of Schools During Armed Conflict*. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
- 213 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 214 United States Agency for International Development (2008). *Safe Schools Program: Final Report*. Washington DC, USAID.
- 215 Assemblée générale des Nations Unies (2011). *Special Rapporteur on the Sale of Children, Child Prostitution, Child Pornography and the Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children Joint Report A/HRC/16/56/*. New York, Nations Unies.
- 216 Gittins, C. (2006). *Violence Reduction in Schools: How to Make a Difference, A Handbook*, pp. 23-38. Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- 217 UNESCO (2009). *Stopping Violence in Schools: A Guide for Teachers*. Paris, UNESCO.
- 218 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 219 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 220 United States Agency for International Development (2008). *Safe Schools Program: Final Report*. Washington DC, USAID.
- 221 Assemblée générale des Nations Unies (2011). *Special Rapporteur on the Sale of Children, Child Prostitution, Child Pornography and the Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children Joint Report A/HRC/16/56/*. New York, Nations Unies.
- 222 Barker, G. et al (2010). *What Men Have to Do with It: Public Policies to Promote Gender Equality*. Washington DC et Rio de Janeiro, ICRW and Instituto Promundo.
- 223 Barker, G. et al (2011). *Evolving Men: Initial Results from the International Men and Gender Equality Survey (IMAGES)*. Washington DC et Rio de Janeiro, ICRW and Instituto Promundo.
- 224 UNAIDS (2012). *Swaziland Country Report on Monitoring the Political Declaration on HIV and AIDS*.
- 225 Breiding, M. J. et al (2009). 'Sexual Violence and its Health Consequences for Female Children in Swaziland: A Cluster Survey', *The Lancet*, vol. 373, no. 9679, pp. 1966-72.
- 226 UNAIDS (2012). *Swaziland Country Report on Monitoring the Political Declaration on HIV and AIDS*.
- 227 UNICEF (2011). *Big Day for Swazi Children as Parliament Passes Two Bills*. Disponible sur http://www.unicef.org/swaziland/media_9866.html Consulté le 25 juillet 2012.
- 228 UNICEF (2012). *Together for Girls: We Can End Sexual Violence*. Disponible sur <http://www.togetherforgirls.org/> Consulté le 25 juillet 2012.
- 229 Amnesty International (2011). *Rapport annuel 2011. La situation des droits humains dans le monde. Swaziland*. Disponible sur <http://www.amnesty.org/en/region/swaziland/report-2011> Consulté le 10 août 2012.
- 230 UNICEF (2011). *Swaziland Convened First National Dialogue on Violence against Children in Schools*. Disponible sur http://www.unicef.org/infobycountry/swaziland_60286.html Consulté le 10 août 2012.
- 231 National Crime Prevention (2001). *Young People and Domestic Violence: National Research on Young People's Attitudes and Experiences of Domestic Violence*. Canberra, Crime Prevention Branch, Bureau du procureur général de l'État.
- 232 Conseil des gouvernements australiens (2009). *Protecting Children is Everyone's Business: A National Framework for Protecting Australia's Children 2009-2020*. Canberra, Commonwealth of Australia.
- 233 Australian Institute of Health and Welfare (2009). *Child Protection Australia 2007-08*. Canberra, Australian Institute of Health and Welfare.
- 234 Australian Institute of Health and Welfare (2009). *Child Protection Australia 2007-08*. Canberra, Australian Institute of Health and Welfare.
- 235 Conseil des gouvernements australiens (2009). *National Plan to Reduce Violence Against Women and Their Children 2010-2022*. Canberra, Commonwealth of Australia.
- 236 Male Family Violence Prevention Association (2011). *Response to the National Plan to Reduce Violence Against Women and their Children*. Disponible sur http://www.ntv.org.au/media/docs/resources/110916_national_plan%20_ntv_response.pdf Consulté le 10 août 2012.
- 237 Public Health Association of Australia (2010). *Submission of the PHAA on National Plan to Reduce Violence against Women and their Children (2010-2022)*. Disponible sur <http://www.phaa.net.au/documents/SubmissionViolenceagainstwomen.pdf> Consulté le 10 août 2012.
- 238 Child Rights International Network (2011). *Australia: Children's Rights References in the Universal Periodic Review*. Disponible sur <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:ldCThiat57gJ:www.crin.org/resources/infoDetail.asp%3FID%3D23807+%cd=10&hl=en&ct=clnk&gl=ca> Consulté le 10 août 2012.
- 239 Republic of the Philippines (1992). *Republic Act No. 7610*. Manila, Ninth Congress of the Philippines.
- 240 Republic of the Philippines (1992). *An Act Providing for Stronger Deterrence and Special Protection against Child Abuse, Exploitation and Discrimination, and For Other Purposes, Republic Act No. 7610*. / Senate of the Philippines (2011). *An Act Providing for the Special Protection of Children in Situations of Armed Conflict and Providing Penalties for Violations Thereof, House Bill No. 4480*.
- 241 Republic of the Philippines (1995). *Republic Act 7877, or An Act Declaring Sexual Harassment Unlawful in the Employment, Education or Training Environment and for Other Purposes*.
- 242 Save the Children UK (2006). *Philippine Laws Related to the Discipline and Punishment of Children*. Quezon City, Philippines.
- 243 Nations Unies (2009). Comité des droits de l'enfant. Considération des rapports soumis par les États parties sous l'article 44 de la Convention : troisième et quatrième comptes rendus des États parties devant être remis en 2007 (CRC/C/PHL/3-4).
- 244 Nations Unies (2009). Comité des droits de l'enfant. Considération des rapports soumis par les États parties sous l'article 44 de la Convention : troisième et quatrième comptes rendus des États parties devant être remis en 2007 (CRC/C/PHL/3-4).
- 245 Nations Unies (2009). Comité des droits de l'enfant. Réponses écrites du gouvernement des Philippines à la liste des enjeux (CRC/C/PHL/Q/3-4). Préparé par le Comité des droits de l'enfant relativement à la considération des troisième et quatrième comptes rendus des Philippines (CRC/C/PHL/3-4).
- 246 Plan Philippines (2009). *Toward a Child-Friendly Education Environment: A Baseline Study on Violence against Children in Public Schools*. Disponible sur <http://plan-international.org/learnwithoutfear/files/philippines-toward-a-child-friendly-education-environment-english> Consulté le 25 juillet 2012.
- 247 Amnesty International (2009). *Breaking the Silence, Seeking Justice in Intimate Partner Violence in the Philippines: A Review on the Implementation of Republic Act 9262, Or the Anti-Violence against Women and their Children Act of 2004*. Disponible sur http://www.amnesty.org.ph/publications/pdfs/Phils_WOOC_VAW_report_final.pdf Consulté le 10 août 2012.
- 248 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 29.
- 249 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 33.
- 250 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 15.
- 251 Tandis que le financement reçu par le ministère de l'Éducation n'a pas encore atteint l'objectif de 15 %, il a réussi à accroître les fonds de 12,69 % en 2009-10, ce qui est remarquable (p.14).
- 252 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade. (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 14.

- 253 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade. (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 14.
- 254 Conseil des droits de l'homme (2011). *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review of Jamaica. A/HRC/16/14. 16th Sess. 04/01/2011*. Paragraphes 99.26 à 99.29.
- 255 Department for Children, School, and Families (2007). *Staying Safe: A Consultation Document*. Nottingham, Crown HM Government.
- 256 UK Department for Education (2012). *Preventing and Tackling Bullying: Advice for Head Teachers, Staff and Governing Bodies*. Londres, Crown HM Government.
- 257 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. Londres, Crown HM Government.
- 258 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. Londres, Crown HM Government.
- 259 UK Department for Education (2011). *Reducing Bullying Amongst the Most Affected*. Londres, Crown HM Government.
- 260 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. Londres, Crown HM Government.
- 261 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. Londres, Crown HM Government.
- 262 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. Londres, Crown HM Government.
- 263 Rights of Women (2010). *Measuring Up? UK Compliance with International Commitments on Violence against Women in England and Wales*. Londres, Rights of Women.
- 264 National Society for the Prevention of Cruelty to Children (2009). *NSPCC Response to Together We Can End Violence Against Women and Girls*. Londres, HM Government. Disponible sur http://www.nspcc.org.uk/inform/policyandpublicaffairs/consultations/2009/togetherwecanendviolence_wdf66015.pdf Consulté le 13 août 2012.

Parce que je suis une fille est l'initiative internationale de Plan pour mettre fin à l'inégalité de genre, promouvoir les droits des filles et aider des millions de filles à échapper à la pauvreté. Nous avons pour objectif d'aider des millions de filles à accéder à l'éducation, aux compétences et au soutien dont elles ont besoin pour transformer leur vie et le monde qui les entoure. Avec 75 ans d'expérience, Plan a montré qu'en valorisant les filles, on peut provoquer de réels changements. En collaboration avec les filles, les communautés, les responsables de communautés, les gouvernements, les institutions internationales et le secteur privé, nous visons à surmonter les obstacles qui empêchent les filles de terminer leurs études. Soutenir l'éducation des filles est une bonne solution, c'est une solution juste et intelligente. Il s'agit là de l'un des meilleurs investissements que nous puissions faire pour contribuer à mettre fin à la pauvreté pour les générations à venir.

Publié par Plan Limited

Block A
Dukes Court
Duke Street
Woking
Surrey GU21 5BH
Royaume-Uni

plan-international.org
publishing@plan-international.org

Ce sommaire a été publié pour la première fois en février 2013.

Photo de couverture :

© Plan/Sigrid Spinnox

Texte et autres photos :

© Plan International

ISBN: 978-1-906273-35-4



UNIVERSITY OF TORONTO
FACULTY OF LAW

INTERNATIONAL
HUMAN RIGHTS
PROGRAM



parce que Je suis une
FILLE